

# CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

**2025**  
**2026**

« La fin de la Shoah et de  
l'univers concentrationnaire nazi.  
Survivre, témoigner, juger – 1944-1948. »

**CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA  
DÉPORTATION**

**2025 – 2026**

**La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire  
nazi.**

**Survivre, témoigner, juger – 1944-1948.**

Ressources documentaires et bibliographiques proposées par les Archives départementales de l'Hérault et le Service éducatif du Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez.

Archives départementales de l'Hérault

Montpellier, 2025

Dossier réalisé par les Archives départementales de l'Hérault

**Rédaction** : Véronique Sassetti-Aguilera, Fanny Reboul, Élisabeth Perrier, Sophie Peralta-Gschloessl, Eulalie Veaute, Pascale Grossetti, Julien Duvaux, Emmanuel Lion, Philippe Secondey (Archives départementales de l'Hérault) ; Marie-Ange Rivière (IA-IPR d'histoire-géographie, référente académique Mémoire et citoyenneté Académie de Montpellier) ; Marine Schiada (professeur d'histoire-géographie, Service éducatif des Archives départementales de l'Hérault) ; Françoise Couderc, Marie-José Legros (Comité départemental d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation).

**Photographies** : Christophe Cordier (Archives départementales de l'Hérault)

**Sélection des archives orales** : Mathilde Biagioli (Archives départementales de l'Hérault)

**Graphisme** : Eulalie Veaute (Archives départementales de l'Hérault)

**Coordination générale** : Philippe Secondey (Archives départementales de l'Hérault)

Avec la participation du Comité départemental d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation (président Jean-Pierre Hugon)

Édité par le Conseil départemental de l'Hérault / Direction générale Archives, Patrimoine et Mémoire

**Impression** : atelier départemental des moyens graphiques, 2025

*1<sup>ère</sup> de couverture du dossier (iconographie) : Archives départementales de l'Hérault, 13 W 131 ; Musée de la Résistance et de la Déportation, de Castelnau-le Lez, Objet\_CRHRD\_06\_2016\_00029*

## Avant-propos

À partir de 1944, les armées alliées progressent en Europe. Elles découvrent en 1945 la réalité de la machine d'extermination nazie. Les camps sont libérés les uns après les autres, révélant au monde l'ampleur des crimes commis : cadavres entassés, survivants squelettiques, personnes marquées à jamais. Cette libération ne signifie pas pour les survivants la fin de la souffrance. Il faut survivre malgré les blessures physiques et psychologiques, retrouver parfois une famille en partie décimée et reconstruire une vie. Les témoignages parfois immédiats des survivants, les photographies, les films tournés à la libération des camps constituent des preuves irréfutables et constituent les premières pierres de la mémoire collective de l'univers concentrationnaire et de l'histoire de la Shoah. Raconter l'indivable, donner à voir l'horreur de la barbarie nazie permettent de lutter contre l'oubli et le déni. Dans le même temps, juger s'impose comme une nécessité morale et politique. Le procès de Nuremberg (1945-1946), puis d'autres procès en Europe jusqu'en 1948, mettent en accusation les principaux responsables et révèlent leurs crimes devant la communauté internationale. Pour la première fois, la notion de « crimes contre l'humanité » est reconnue, posant les bases d'une justice universelle. Ces jugements solennels affirment qu'aucune raison militaire ou politique ne peut justifier l'extermination de millions d'êtres humains et affirment que de tels crimes ne doivent pas rester impunis.

Ainsi entre 1944 et 1948, survivre, témoigner et juger deviennent trois dimensions indissociables de la fin de l'univers concentrationnaire nazi. Elles traduisent à la fois l'espoir de reconstruire une vie, la nécessité de faire connaître la vérité et l'exigence d'une justice qui cherche à réparer mais aussi qui tente de redonner sens à l'humanité après l'inhumain.

Les derniers témoins disparaissent, et c'est à nous tous de prolonger cette mémoire. C'était le rôle que s'étaient assignés les déportés résistants qui ont créé en 1990 le Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation à Castelnau-le-Lez.

Jeunes collégiens et lycéens engagés cette année avec l'aide de vos professeurs dans le concours de la Résistance et de la Déportation, vous êtes aujourd'hui les gardiens de cette mémoire. Votre tâche est de prendre le relais pour transmettre leurs histoires et porter leurs voix. Mieux comprendre cette période vous apprend à rester vigilant face aux discriminations, aux discours de haine dans un monde bouleversé et vous donne des outils pour que la liberté ne cède jamais face à tous les assauts de l'intolérance.

Survivre fut pour eux un combat, témoigner un devoir, juger une nécessité. Aujourd'hui, il nous revient à nous tous de transformer la mémoire en vigilance et le passé en leçon pour l'avenir.

Tant que nous nous souviendrons la barbarie ne gagnera pas.

Le président du comité départemental d'organisation

du Concours national de la Résistance et de la Déportation

Jean-Pierre Hugon



## Sommaire

Présentation du concours et pistes de réflexions.....	6
Sources sonores et audiovisuelles .....	11
Bibliographie .....	19
Fiche 1 - Vers la fin de l'univers concentrationnaire nazi .....	21
Fiche 2 - « Porte d'une chambre à gaz » .....	23
Fiche 3 – « Trop faible pour marcher au moment de sa libération » .....	25
Fiche 4 – « La marche de la mort » racontée par Suzanne Pic-Orts.....	27
Fiche 5 – Des objets pour survivre et témoigner.....	29
Fiche 6 – Jean Sztarck (1937-2008), un enfant juif caché par un couple de résistants à Béziers .....	31
Fiche 7 – Le parcours d'Aron Hildesheim : un exemple de déportation d'un Juif étranger ....	33
Fiche 8 – L'histoire de Margot Rauch : une rescapée de la Shoah .....	35
Fiche 9 – Régine et Moïse Gattegno : l'histoire poignante de deux Juifs natifs de Salonique (Grèce).....	37
Fiche 10 – Le témoignage de Léa Feldblum (1918-1989) en 1945 : un retour impossible ? .	39
Fiche 11 – L'appel aux familles lancé par le comité départemental de Libération (CDL).....	41
Fiche 12 – « La Semaine de l'absent ».....	43
Fiche 13 – « La campagne nationale du Retour » .....	45
Fiche 14 – L'appel à la solidarité nationale pour organiser le retour des prisonniers et déportés .....	47
Fiche 15 – Les témoignages des survivants des camps .....	49
Fiche 16 – Fernande Veyrin-Stern, une épouse éplorée.....	51
Fiche 17 - La question des dommages de guerre soulevée dès la Libération.....	53
Fiche 18 – Les procès des bourreaux et des dignitaires nazis.....	55
Fiche 19 – 1948 : un tournant juridique à l'échelle internationale.....	57
Fiche 20 - Le travail pionnier de Gérard Bouladou (1923-1988), le correspondant départemental dans l'Hérault du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale .....	59

## Présentation du concours et pistes de réflexions

**Pour l'année 2025-2026, le thème du concours national de la Résistance et de la Déportation est « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger – 1944-1948 ».**

Depuis 1961, ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre d'y puiser des valeurs civiques.

Les professeurs trouveront de nombreuses informations et ressources relatives au thème du concours sur les sites suivants :

- **Eduscol pour les objectifs pédagogiques, les modalités des épreuves, le calendrier, le palmarès :** <https://eduscol.education.fr/3541/presentation-du-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>
- **La Fondation pour la Mémoire de la Shoah :** <https://www.fondationshoah.org/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/cnrd-2025-2026-la-fin-de-la-shoah-et-de-la-Fondation-pour-la-memoire-de-la-Déportation>  
concours <https://fondationmemoiredeportation.com/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/>  
qui ont coordonné la brochure pédagogique en lien avec les partenaires du concours
- **Les Archives départementales de l'Hérault et ses ressources régionales :** <https://archives-pierresvives.herault.fr/n/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/n:133>
- **Portail pédagogique académique :** <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/node/9775>

### Pistes de réflexion sur le sujet :

**La fin de la Shoah et des camps** signifie le retour à la vie et au monde des survivants de l'univers concentrationnaire pour une infime minorité des déportés. **Survivre** demeure pour autant une expérience périlleuse. Le retour à la vie, le rapatriement vers les pays d'origine et son organisation à l'échelle du continent européen ou le choix de gagner une patrie d'adoption sont autant d'épreuves qui frappent des populations vulnérables et souvent esseulées. Les survivants sont confrontés aux défis de la liberté retrouvée. Survivre est aussi un combat, avant, pendant et après la fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire, motivé par un but essentiel pour le présent et l'avenir : **témoigner**. Le témoignage constitue un acte de fidélité et de dignité à l'égard de celles et ceux qui n'ont pas survécu. **Juger** enfin s'impose au monde libre. L'impératif figure parmi les buts de la guerre alliée dès 1943. Les contemporains conscients des atrocités s'emploient à les documenter méthodiquement. L'objectif est d'amener à leur pénalisation par de nouvelles incriminations, afin de poursuivre les responsables appréhendés ou recherchés.

**La lettre de cadrage, élaborée sous la direction de Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche qui préside le jury national des correcteurs du CNRD, qui précise les délimitations du sujet et les éclairages dirigés par des historiens fournissent des analyses, des mises au point et des pistes, essentielles pour guider le travail avec les élèves :**

<https://eduscol.education.fr/3541/presentation-du-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

Pour toutes celles et ceux qui souhaitent préparer les réalisations collectives du concours, ce sujet nécessite en amont une réflexion pour délimiter les travaux qu'ils souhaitent mener avec leurs élèves, l'exhaustivité n'étant pas requise.

Le jury académique (composé de représentants associatifs, d'anciens déportés et de résistants, de personnes travaillant aux Archives départementales, d'enseignants...) apprécie les travaux créatifs, originaux et interdisciplinaires dans lesquels les élèves peuvent exprimer leurs savoirs et les compétences acquises en lettres, en histoire, en E.M.C., en philosophie, en arts plastiques, éducation musicale, etc. Les EPI au collège, les TPE au lycée, les ateliers théâtre... peuvent se prêter à la préparation du CNRD.

Les enseignants sont invités à se rendre aux Archives départementales de l'Hérault, ainsi qu'au Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez qui propose des visites thématiques en lien avec le sujet proposé. Des visites pour les scolaires sur les thématiques générales de la Seconde Guerre mondiale sont également possibles toute l'année. Contacts : [crhrd@cegetel.net](mailto:crhrd@cegetel.net) (pour la réservation).

### **Conseils pour la réalisation des devoirs individuels et des travaux collectifs**

#### **S'inscrire à temps**

Il convient de prêter attention aux informations suivantes.

Chaque établissement participant au CNRD doit inscrire les élèves **au plus tard le 31 janvier 2026 sur la plateforme ADAGE et par le fichier joint à la circulaire académique**. En novembre, un courriel est envoyé par le référent académique « mémoire et citoyenneté » précisant les démarches à accomplir.

## Les catégories, et le calendrier du concours

Quatre catégories sont proposées :

- Les catégories 1 et 3 sont des épreuves individuelles portant sur le sujet académique. Elles sont réalisées sous surveillance dans les établissements scolaires des candidats inscrits. Leur durée est de 3 heures pour les lycéens et de 2 heures pour les collégiens. Les élèves ne disposent d'aucun document personnel pendant l'épreuve. Des feuilles d'examen leur sont remises.
  - Il convient de s'exprimer dans un français correct,
  - d'exploiter des ressources nationales et locales (cf : [pierresvives.herault.fr](http://pierresvives.herault.fr)). D'autres ressources sont exposées au Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez,
  - de prendre appui sur la mémoire des derniers témoins de la période et de développer des exemples précis permettant de traiter le sujet proposé.

### **La date de ces épreuves est fixée mardi 24 mars 2026**

- Les catégories 2 et 4 sont des travaux collectifs à rendre avant la semaine suivant les épreuves individuelles.
- Les candidats peuvent réaliser :
  - soit **un mémoire**, illustré ou non par des documents iconographiques, prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou numérique ;
  - soit une production littéraire : un roman, une nouvelle, un recueil de poèmes, une pièce de théâtre, un journal... pouvant être accompagnés de dessins, de sculptures, d'objets.
  - soit **une présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site Internet, etc.), comprenant des textes, des images, accompagnés ou non de productions musicales composées et jouées par les élèves,
  - soit **un film, soit un document sonore. Ces productions doivent être accompagnées d'un document de présentation rédigé.**
  - soit **une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diaporama, œuvre artistique, etc.).
  - **Elles doivent être stockées sur un support numérique (clé USB, DVD ROM, CD ROM).**
  - **Dans tous les cas, ces travaux doivent être accompagnés d'un document de présentation rédigé (manuscrit ou imprimé)**

## Les contraintes

Dans le but de respecter la propriété intellectuelle et le droit à l'image, il est rappelé que les sources de tous les documents (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéos, etc.) figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées.

Par ailleurs, les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne interviewée. Un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site Éduscol, à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>.

**L'anonymat des travaux collectifs est impératif. Il est rappelé aux enseignants qu'il convient de joindre la fiche d'anonymat au travail des élèves et de vérifier qu'aucun remerciement ne puisse faire apparaître le nom de l'enseignant ou de l'établissement.**

Tout travail dérogeant à cette règle ne pourra pas être pris en compte.

Des contraintes formelles doivent être respectées et il est demandé aux candidats de respecter avec la plus grande vigilance les règles suivantes.

1. **Données sur supports numériques** : les seuls supports de données numériques acceptés sont les cédéroms, les dévédéroms et les clés USB. Les candidats doivent utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.
2. **Création d'un site Internet** : les candidats ayant choisi de réaliser un site Internet doivent présenter au jury une version sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.
3. **Durées des vidéos et des documents sonores** : lorsque le travail des élèves est exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un document sonore, sa durée ne doit pas excéder vingt minutes. Lorsque le travail des élèves consiste en une présentation numérique illustrée par des vidéos ou des documents sonores, la durée totale de l'ensemble de ces enregistrements ne doit pas excéder dix minutes.
4. **Dimensions des travaux** : il est demandé aux candidats, pour des raisons matérielles liées au transport et à la conservation des travaux (fragilité, sécurité, etc.), de faire en sorte que ces derniers, une fois emballés pour expédition, ne dépassent pas le format maximal défini par La Poste :
  - la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur du colis ne doit pas dépasser 200 cm ;
  - le poids du colis ne doit pas dépasser 30 kg.

Toute réalisation (œuvre artistique, diaporama, exposition...) dont les dimensions et/ou le poids entraîneraient un dépassement de l'une de ces deux limites doit être filmée ou photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées d'un document de présentation, seront transmises au jury. Les travaux fragiles doivent être protégés lors du transport.

**Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront écartés par les jurys.**

### **Présélection des travaux**

Un professeur coordonnateur sera désigné par la direction de chaque établissement participant. Il organisera avec ses collègues impliqués une présélection des copies au niveau de l'établissement. Dans le cadre du concours national qui prévoit l'envoi de 6 copies par catégorie pour l'ensemble de l'académie de Montpellier, il est demandé aux établissements de **sélectionner 5 copies maximum à destination des jurys départementaux**. Cette sélection préalable par les professeurs engagés dans le concours facilite le travail.

Tous les travaux collectifs pourront être transmis sous réserve de leur conformité aux normes indiquées précédemment, mais les professeurs peuvent décider de ne pas transmettre une production qui leur semblerait trop peu travaillée.

#### **Attention :**

Les établissements doivent s'organiser pour que tous les travaux des élèves – les **5 copies maximum retenues et les productions collectives** - soient arrivés dans la DSDEN de leur département le 31 mars 2026 au plus tard.

Des professeurs impliqués seront invités à participer aux jurys départementaux présidés **pour la rectrice** par le référent académique « mémoire et citoyenneté » **ou son représentant (référent départemental), qui se tiendront le mardi 7 avril 2026**. Ils recevront une convocation de la division des services des examens et concours. Chaque collège transmettra au jury académique un nombre de copies collège et lycée ainsi qu'un nombre de travaux collectifs proportionnel à la participation au concours dans le département.

#### **Jury académique**

Le jury académique représentatif de tous les partenaires impliqués dans ce concours sélectionnera les six meilleurs travaux de chaque catégorie pour les transmettre à un jury national. **Il se réunira le mercredi 6 mai 2026.** Enfin, **une cérémonie académique se tiendra le mercredi 27 mai ou le mercredi 3 juin 2026.**

#### **La remise départementale des prix**

Les groupes primés au titre des travaux collectifs sont représentés à la cérémonie de remise des prix par quatre élèves au maximum désignés par leurs camarades.

#### **Jury national**

Le jury national sélectionnera les meilleurs travaux de chaque catégorie. **Il se réunira en septembre pour établir un palmarès national** (publié en octobre sur Eduscol). Enfin, **une cérémonie devrait se tenir entre décembre 2026 et janvier 2027 à Paris.**

## Sources sonores et audiovisuelles

### Ressources disponibles aux Archives départementales de l'Hérault

Il ne s'agit que d'une sélection de témoignages extraits du livre dirigé par Annie Parmentier, *Hérault de guerre 39/45. Paroles de témoins*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2021.

Pour chacun des témoins sélectionnés, une analyse chrono-thématique est proposée correspondant à un découpage de l'enregistrement en plages minutées avec un résumé du propos tenu.

### Maurice BENYACAR

Moïse Benyacar est né le 19 janvier 1920 à Aydin (Turquie) et décédé le 14 février 2014 à La Grande-Motte (Hérault). Il est issu d'une famille turque de confession juive installée en France depuis 1926. Appartenant à une famille croyante pauvre, il est plus préoccupé par son statut d'étranger et des difficultés encourues que par la situation politique de l'entre-deux-guerres. À l'âge de 19 ans, il occupe un emploi dans le commerce. Dès les premières lois antisémites, il refuse le port de l'étoile jaune, échappant à la rafle du Vélodrome d'hiver en juillet 1942. Il rejoint alors la zone libre avec sa future épouse le 11 novembre 1942. Il gagne Le Pontet (Vaucluse) et trouve un emploi de maçon à Sorgue (Vaucluse). Il rejoint la Résistance en aidant les réfractaires au service du travail obligatoire (STO). Puis la Milice l'arrête sur dénonciation en juin 1944. Il est déporté avec sa famille à Drancy (Seine-Saint-Denis) puis à Auschwitz-Monowitz (Pologne), où sa femme et son enfant sont tués. À la suite de l'avancée des troupes soviétiques, il est déporté en janvier 1945 à Buchenwald (Allemagne), puis à Dachau (Allemagne) le 6 avril 1945. À la Libération, il est rapatrié en France en 1945. Il rencontre sa seconde épouse à Arcachon, et rejoint son frère blanchisseur à Perpignan. Il est membre fondateur de l'Association cultuelle israélite de Béziers.

*ENREGISTREMENTS REALISES AU DOMICILE DU TEMOIN, A BEZIERS, LE 31 OCTOBRE ET LE 28 NOVEMBRE 2007 PAR CHRISTOPHE CORDIER, ENQUETEUR.*

*Document audiovisuel. Durée : 02:25:58*

**2027 W 20**

#### *Origine familiale et contexte social*

Installation de sa famille à Paris ; orphelin de père ; famille nombreuse ; l'engagement de deux frères aînés dans l'armée française ; mère au foyer ; son premier emploi dans le commerce à l'âge de 19 ans.

### *La « Drôle de guerre » et la vie quotidienne (1939-1940)*

(00.03.30) Sans appartenance politique ; sa volonté de gagner sa vie et d'obtenir la naturalisation ; son émancipation à l'âge de 18 ans ; pauvreté de sa famille ; (00.05.24) l'ordre de mobilisation générale et l'engagement volontaire de deux de ses frères ; détermination de sa famille à réussir leur intégration ; chef de famille au moment de la mobilisation ; absence de nouvelles des frères prisonniers ; désintérêt pour la situation géopolitique en Europe ; retour insistant sur les conditions de vie difficiles pour les étrangers ; (00.10.45) l'antisémitisme avant et après l'occupation ; famille croyante mais peu pratiquante ; (00.13.00) retour sur son statut d'étranger et son désintérêt de la vie politique ; (00.14.10) va et vient entre Arcachon (Gironde) et Paris ; (00.16.04) l'appel du 18 juin 1940 ; (00.17.10) le recensement des juifs et les rafles ; refus du port de l'étoile jaune ; volonté de ne pas se faire remarquer ; les conseils de ses patrons juifs ; méconnaissance de l'état d'esprit de la communauté juive parisienne ; évocation émouvante du film de propagande *Le juif Süss* ; retour sur les raisons de son refus de porter l'étoile jaune.

### *Vie quotidienne dans la zone libre (1942-1944)*

(00.23.58) Passage en zone libre avec sa fiancée ; cachés dans un recoin de la locomotive ; aide apportée par un employé des chemins de fer (juillet 1942) ; (00.27.30) mariage à Avignon (Vaucluse) et installation au Pontet (Vaucluse) ; ses différents emplois ; (00.32.00) arrestation, puis transfert à la caserne Saint-Anne avant d'être requis pour travailler dans une entreprise de maçonnerie à Sorgue (Vaucluse) ; tous les soirs chez lui ; (00.33.40) premiers actes de résistance : proposition d'un de ses patrons italiens de se renseigner auprès de chaque camarade concernant le service du travail obligatoire (STO) ; son statut de chef de chantier ; son action : acheminer les réfractaires au STO vers le Vercors ; (00.36.55) remarques anecdotiques sur ses patrons, sur les Allemands et sur l'opacité de la Résistance ; (00.39.00) un laisser-passer allemand fourni à un camarade réfractaire ; digression sur sa déportation à Auschwitz ; digression sur ses retrouvailles avec son ancien camarade réfractaire ; (00.43.35) les motivations des réfractaires au STO ; éléments succincts sur l'acheminement vers le Vercors ; (00.46.00) les conditions d'alimentation : tickets de rationnement et générosité de ses camarades, fils de paysans ; (00.47.55) la dénonciation et la description de l'arrestation par la milice le 6 juin 1944 ; (00.50.45) un de ses frères cadets caché par son patron M. Vassis.

### *La déportation (juin 1944-avril 1945)*

(00.51.50) Transfert à Drancy (Seine-Saint-Denis) sans jugement avec sa femme et leur enfant ; accusé par la police d'avoir favorisé le maquis.

**2027 W 21**

### *La déportation au camp de Drancy (1944)*

Brève incarcération à la prison Saint-Anne (Paris) avant leur transfert vers le camp de Drancy (10 juin 1944) ; (00.03.10) histoire de son carnet (dates clés de sa déportation) donné par de Lattre de Tassigny sur l'île de Mainau ; (00.04.23) organisation du camp de Drancy ; détenus regroupés par affinité familiale ; 19 membres de sa famille retrouvés à Drancy ; (00.06.00) évocation émouvante de leur arrivée au camp d'Auschwitz et de sa séparation avec sa femme et leur bébé ; mort de sa femme et de leur enfant ; (00.06.48) description des conditions de vie difficiles dans le camp de Drancy ; la corvée Béart : travail contre supplément nourriture ; la division interne du camp : « déportables » et « non-déportables », puis ceux de la corvée Béart ; (00.08.35) attitude effroyable et corrompue des gendarmes et des SS ; (00.09.22) aucune aide reçue par la Croix rouge ; (00.10.29) description d'une journée type à Drancy ; explication sur le déroulement des déportations.

### *Déportation au camp d'Auschwitz-Monowitz (1944)*

(00.12.20) Départ de Drancy (30 juin 1944) et arrivée à Auschwitz en train ; (00.13.44) Auschwitz-Monowitz : description de son travail ; (00.14.32) la division du camp ; (00.15.30) les conditions de détention ; (00.18.24) informations données au sujet du *Kapo* de son block ; (00.19.05) la présence de son frère ; (00.20.08) la vie au block ; (00.21.43) son matricule ; (00.23.00) les mesures disciplinaires strictes ; (00.24.40) les expériences médicales ; les dangers de l'infermerie et sa rencontre avec un infirmier, le nageur Alfred Nakache ; (00.27.30) la révolte du *Sonderkommando* ; les risques encourus lors d'une tentative d'évasion et les conséquences sur les autres détenus ;

(00.29.00) l'organisation interne du camp et les exécutions ; (00.30.10) l'importance de connaître quelques mots en allemand ; l'appel ; (00.32.10) les faits de résistance à l'intérieur même du camp.

### *Déportation au camp de Buchenwald (1945)*

(00.35.30) Transfert à Buchenwald : raisons et conséquences ; description du trajet (18-26 janvier 1945) ; (00.38.10) affectation au Block 51, l'infermerie ; (00.40.14) description du camp ; (00.41.15) présentation d'une journée type et des conditions de détention ; (00.44.50) transféré dans plusieurs blocks : énumération et description ; (00.46.38) les raisons de l'évacuation du camp le 6 avril 1945.

**2027 W 34**

### *Déportation au camp de Dachau et libération (1945)*

Le trajet en train de Buchenwald à Dachau : 12 survivants sur 110 détenus au départ ; (00.03.00) un colis de la Croix-Rouge pour deux à l'arrivée à Dachau et les conséquences néfastes sur l'organisme ; (00.04.20) joie et douleur au moment de la libération du camp par les Américains ; importance de perpétérer le souvenir des morts ; (00.06.50) sa très faible condition physique ; le typhus ; préférences pour les soins prodigues par l'armée française ; (00.10.00) convalescence en Bavière (Allemagne).

### *Retour en France et à la vie (1945)*

(00.11.00) Rapatriement à Strasbourg (Bas-Rhin) et vérification de son identité ; une somme de 1000 francs pour se rendre à Paris ; télégramme envoyé aux familles par les autorités ; (00.12.55) arrivée à l'hôtel Lutetia et nouveau questionnaire à remplir ; obtention d'habits et d'un ticket de métro ; (00.13.26) anecdote sur son ancien pharmacien ; passage chez sa sœur avant de rejoindre Le Pontet (Vaucluse) ; (00.16.40) son bref travail pour Mme Oftchilikov à Arcachon (Gironde) ; (00.18.24) l'aide à la création d'une colonie de vacances pour les enfants de déportés ; (00.20.28) renseignements sur l'arrestation et la mort de sa mère en déportation à Auschwitz ; (00.22.55) informations supplémentaires sur sa convalescence en Bavière, les conditions physiques à remplir pour le rapatriement vers la France et sur son passage au Lutetia ; (00.27.10) la difficulté du retour au quotidien ; (00.29.00) la rencontre avec sa seconde épouse à Arcachon ; (00.30.00) absence de réponse à la question de l'épuration ; (00.30.59) son parcours professionnel après-guerre en Languedoc-Roussillon ; (00.36.15) les conclusions sur cette enquête : les raisons de son refus de retourner en Allemagne après-guerre et les circonstances de sa visite dans le camp de Drancy ; (00.38.30) importance de la Shoah et de la religion pour perpéttrer la mémoire de la déportation ; sa forte implication dans l'enseignement religieux (00.41.26) la force de la tolérance ; (00.43.31) sa non-implication dans la politique de la France ; son rôle dans l'embellissement de la synagogue d'Arcachon ; (00.45.54) la Journée de la déportation ; l'entente entre les différents cultes religieux ; (00.47.00) « Montrer la voie aux jeunes, que la France est encore un bon pays, croyez-moi ».

## Madeleine BOLLA

Madeleine Bimbad est née le 14 juin 1930 à Paris 5<sup>e</sup> arrondissement et décédée le 14 septembre 2022 à Paris 7<sup>e</sup> arrondissement. Fille d'un père ouvrier et d'une mère au foyer, elle est issue d'une famille lettone de confession juive. Fuyant la pauvreté et les pogroms, sa famille s'installe à Paris dans les années vingt. À la déclaration de guerre son père s'engage dans l'armée au 21<sup>e</sup> régiment de marche des volontaires étrangers. En juin 1940, il est fait prisonnier par les Allemands. À la capitulation de la France, la famille trouve refuge quelques mois à Lourdes (Hautes-Pyrénées). De retour à Paris, elle subit les lois antisémites. Dès que la situation devient dangereuse pour les juifs, Madeleine est cachée avec sa petite sœur chez des paysans à Franconville (Val-d'Oise), puis avec sa mère et sa sœur dans un appartement inoccupé, avec une autre famille à Paris. Dans la nuit du 22 janvier 1944, la famille est arrêtée par la police française. Elle est d'abord transférée au camp de Drancy puis déportée le 2 mai 1944 au camp de Bergen-Belsen (Allemagne). Après l'évacuation du camp en avril 1945, la famille s'installe grâce à l'armée soviétique deux mois dans le village de Tröbitz (Allemagne) jusqu'à l'arrivée des Américains. Après son rapatriement en France, Madeleine Bolla entre dans une école de laborantines, et devient ingénieur. Membre active d'une association mémorielle, elle est élevée au grade de chevalier de la Légion d'honneur le 17 avril 2016.

*ENREGISTREMENT REALISE AU DOMICILE DU TEMOIN, A PARIS, LE 5 FEVRIER 2009  
PAR CHRISTOPHE CORDIER, ENQUETEUR. DOCUMENT AUDIOVISUEL.*

Durée : 01:57:12

**2027 W 56**

### *Origine et contexte familial*

Les raisons de l'immigration de ses parents juifs depuis la Lettonie vers Paris ; (00.02.24) la rencontre de ses parents à Paris et leur mariage en 1929 ; (00.03.44) issue d'un milieu modeste : père ouvrier et mère au foyer ; (00.04.08) l'engagement volontaire du père et sa formation militaire en février 1940 à Barcarès (Pyrénées-Orientales) ; son affectation au régiment de marche des volontaires étrangers) ; (00.05.57) l'intégration de la famille dans la société française : opinions politiques, fréquentation du milieu juif, l'école primaire communale ; (00.07.45) digression au sujet de son père et des difficultés ressenties après la guerre ; (00.09.10) conscience du danger représenté par Hitler (00.10.07) ; digression sur le dialecte yiddish parlé par les juifs ashkénazes.

### *La « Drôle de guerre » puis l'exode (1939-1940)*

(00.11.42) La censure du courrier et les difficultés à recevoir des nouvelles du père ; (00.12.20) la réaction de sa mère concernant la capitulation ; (00.13.40) un départ en train sans destination précise avec sa mère, sa sœur, deux tantes et une cousine ; (00.15.15) leur arrivée à Lourdes (Hautes-Pyrénées) et leur séjour dans un hôtel ; (00.16.20) aucune information sur les premières mesures anti-juives d'octobre 1940.

### *Vie quotidienne à Paris sous l'occupation allemande (1941-1942)*

(00.16.50) Choix de sa mère de retourner à Paris ; (00.17.44) évocation des premières arrestations juives en 1941 ; quelques nouvelles du père prisonnier dans un *Stalag* en Allemagne ; (00.18.26) absence de revenu ; sans souvenirs précis de l'occupation allemande du fait de son jeune âge au moment des faits ; (00.19.30) digression au sujet du recensement juif et des conséquences immédiates sur la vie quotidienne ; le port de l'étoile et le sentiment de honte ; anecdote sur le réconfort apporté par son institutrice à ce sujet ; (00.24.10) mesures croissantes contre les juifs ; ignorance de la rafle du « Vel d'Hiv » ; les familles de prisonniers de guerre juifs protégés des arrestations grâce à la Convention de Genève ; (00.25.24) les raisons du départ de Madeleine et de sa sœur dans le village de Franconville (Val d'Oise) ; hébergement chez des paysans rétribués pour cela par sa mère (fin 1942-début 1943) ; froideur des paysans ; (00.27.30) ignorance à cette époque de l'existence du camp de Drancy ; (00.28.10) évocation précise du parcours durant cette période de son oncle et de sa tante non recensés comme juifs et restés cachés à Lourdes avec une autre famille juive ; (00.31.30) retour à Paris début 1943 dans l'appartement inoccupé de l'oncle parti pour Lourdes ; l'expérience de l'école et son questionnement personnel sur le statut juif ; description brève du quotidien dans cet appartement exigu ; (00.34.14) arrestation de la famille par la police française dans la nuit du 22 janvier 1944 ; intervention sans succès d'un voisin de palier policier pour les protéger ; son indignation, son angoisse et son soulagement au moment de l'arrestation ; (00.37.10) transit en fourgon cellulaire vers un commissariat avant d'être envoyées dans le camp de Drancy.

### *Camp de Drancy (janvier 1942-mai 1944)*

(00.38.33) Description précise du bâtiment ; sentiment d'angoisse et de peur ; séparation des prisonniers en deux groupes : celui des « déportables » et celui des protégés ; (00.40.55) les conditions de détention et la description du quotidien ; nourriture succincte ; (00.42.10) détails sur l'organisation du départ des « déportables » ; son ignorance sur la destination des départs ; (00.44.00) sa vie d'enfant protégé « non déportable » : enseignement du français et des mathématiques dispensé par un prisonnier anglais ; (00.48.15) l'arrivée de certains membres de sa famille ; (00.49.40) digression sur la période après-guerre au sujet des enfants cachés ; (00.50.50) anecdote sur une femme enfermée dans un cachot ; (00.51.30) départ des familles de prisonniers annoncé finalement le 2 mai 1944 ; (00.52.44) transfert en camion à la gare de l'Est puis description de l'attente ; (00.54.12) l'embarquement dans un train « normal » et description de l'arrivée à Hanovre (Allemagne) ; (00.55.52) départ en camion pour une destination inconnue ; restée marquée par la haine de la population allemande à leur égard.

2027 W 57

### *Déportation au camp de Bergen-Belsen (1944-1945)*

Son angoisse ; l'antisémitisme de la population ; la violence des SS ; (00.01.10) description précise du camp et de son environnement ; détails sur les uniformes et l'état physique des déportés ; (00.03.10) l'installation dans le *Sternlager*, le camp de « l'Étoile Jaune » ; possibilité de conserver leurs vêtements civils ; présence d'autres nationalités ; (00.04.25) détails sur sa baraque au sein du camp de l'Étoile ; (00.06.32) description détaillée de la distribution des repas ; (00.09.30) une journée-type : lever à 6 heures et moment pénible de l'appel ; (00.11.03) digression sur l'importance des *Kapos* et des femmes SS dans le camp ; (00.12.40) retour à la journée type : évocation des différents travaux des femmes ; (00.14.10) le désœuvrement et l'ennui des enfants laissés libres et seuls ; (00.15.00) marquée par l'odeur sortant du four crématoire ; (00.15.52) les sanctions infligées aux déportés ayant volé de la nourriture ; (00.17.09) connaissance d'actes d'anthropophagie au sein du camp ; (00.17.54) anecdote de la lecture faite aux enfants par madame Christophe ; (00.18.52) l'hygiène : description des douches ; la pudeur et la nudité ; la désinfection des vêtements ; l'invasion de poux (00.23.55) réactions de joie à l'annonce à la radio du débarquement du 6 juin ; (00.24.50) anecdote sur une action symbolique de détenues françaises le 14 juillet 1944 ; (00.00.26.08) la solidarité entre les prisonniers ; (00.28.30) un hiver 1944-1945 particulièrement froid et difficile ; (00.29.30) les conséquences d'un déménagement dans une nouvelle baraque et du partage de sa paillasse avec une autre détenue ; (00.30.28) l'arrivée des déportés d'Auschwitz (Pologne) ; les déportées françaises d'Auschwitz et leur information sur l'existence des chambres à gaz ; (00.33.40) son regard d'enfant sur les cadavres, sur le four crématoire ; description des fosses et de l'amoncellement des corps ; (00.35.08) l'apparition du typhus ; l'amenuisement des rations de nourriture ; un troc bijoux contre nourriture ; (00.37.33) l'évacuation du camp le 10 avril 1945 ; ignorance de leur destination en gare de Belsen ; (00.39.38) digression sur l'histoire du camp.

### *L'évacuation du camp et le retour en France (1945)*

(00.41.12) Description précise du voyage de treize jours depuis la gare de Belsen ; les nombreux arrêts du train ; la permission par les SS de laisser les prisonniers trouver de la nourriture dans la nature ; leur train subit un mitraillage des Alliés ; les décès durant le trajet ; (00.47.00) la libération du train par des soldats russes le 23 avril 1945 ; installation dans le village évacué de Tröbitz (Allemagne) ; (00.50.15) partage d'une maison inoccupée avec une autre famille ; peu de souvenirs de leur séjour à Tröbitz ; (00.51.23) atteinte du typhus mais soignée et sauvée par un officier russe ; (00.52.36) ; les raisons de leur séjour durant deux mois dans ce village situé en zone soviétique ; anecdote sur un officier russe ayant pris sa sœur en amitié ; (00.55.30) le départ de Tröbitz à l'arrivée des Américains ; (00.56.11) rapatriement à l'hôtel Lutetia à Paris (fin juin 1945) ; les retrouvailles avec son père et la famille réfugiée à Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; (00.58.03) son message pour conclure l'entretien : « Il faut être tolérant, quel que soit la couleur de peau, la religion ; on a tous droit au respect ; notre point commun : nous appartenons tous à l'espèce humaine, les êtres humains ont droit au respect ».



## Bibliographie

### Quelques ressources disponibles aux Archives départementales de l'Hérault :

Nicole Abravanel, Martine Benoit-Roubinowitz, Danielle Delmaire, *Histoire et conscience. Il y a soixante ans, l'ouverture des camps d'extermination*, Villeneuve-d'Ascq, Université Charles-de-Gaulle-Lille III, 2007 (BIB 2124)

Georges Bensoussan, *Histoire de la Shoah*, Paris, Presses universitaires de France, 2010 (BIB 5085)

Georges Bensoussan et al., dir., *Dictionnaire de la Shoah*, Paris, Larousse, 2009 (BIB 5148)

Albert Bigelman, *J'ai eu douze ans à Bergen-Belsen*, Paris, Le Manuscrit, 2005 (BIB 2304)

Ghislaine Bouchet, dir., *Hérault de guerre 39/45. Un département au cœur du conflit*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2021 (BIB 10240)

Hélène Chaubin, *L'Hérault dans la guerre (1939-1945)*, Clermont-Ferrand, Éditions De Borée, 2015 (BIB 7273)

Jean-François Forges, *Éduquer contre Auschwitz : histoire et mémoire*, Paris, Pocket, 2004 (BIB 1589)

Anne Grynberg, *La Shoah : l'impossible oubli*, Paris, Gallimard, 1995 (ARC 1880)

Laurent Joly, dir., *La France et la Shoah. Vichy, l'occupant, les victimes, l'opinion*, Paris, Calmann-Lévy, 2023 (BIB 10918)

Olivia Lewi, *Témoigner de la Shoah : des récits de vie au Mémorial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024 (BIB 11292)

Annie Parmentier, dir., *Hérault de guerre 39/45. Paroles de témoins*, Villeveyrac, Le Papillon Rouge Éditeur, 2021 (BIB 10288)

*Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international : Nuremberg (14 novembre 1945 – 1<sup>er</sup> octobre 1946)*, Édité à Nuremberg, 1949 (BIB 412 à 452)

Lyn Smith, *La voix des survivants : les témoignages d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont vécu l'Holocauste*, Paris, Presses de la Cité, 2007 (BIB 2122)

Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998 (SA 1391)

Annette Wieviorka, *Le procès de Nuremberg*, Paris, Liana Levi, 2006 (BIB 1695)



## Fiche 1 - Vers la fin de l'univers concentrationnaire nazi

**Document 1 - « Chronologie : le système nazi », *L'Histoire*, n°185, février 1995. Archives départementales de l'Hérault, PAR 1390.**

Si le 8 mai 1945 est associé à la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, la Libération renvoie à une période s'étendant des premières victoires et avancées des Alliés jusqu'à la prise de Berlin par les Soviétiques. La Libération est donc un temps long et ne relève pas des mêmes réalités en fonction des individus, leur lieu de vie ou leur statut durant le conflit. Ce terme est associé sur le front de l'Ouest aux débarquements, affrontements et fuite de l'occupant mais sur le territoire du Grand Reich, la Libération a souvent été utilisée pour qualifier la fin de l'univers concentrationnaire nazi. Or, il est préférable de parler de « découverte » ou « d'ouverture » par les Alliés du système concentrationnaire. En effet « libérer » est un objectif militaire, tactique, alors que les Alliés ont été confrontés à l'existence des camps lors de leur progression vers Berlin. Les avancées de chaque armée des pays alliés permettent de dresser une cartographie des zones où les combattants vont découvrir ces structures : la Pologne, le Nord de la Slovaquie, une grande partie de l'Autriche et l'Est de l'Allemagne pour les Soviétiques, le Nord-Ouest de l'Allemagne pour les Britanniques et une grande moitié Sud de l'Allemagne pour les Américains, les combattants français se focalisant sur la frontière franco-allemande.

La chronologie présentée ici fait apparaître que la progression des Alliés ne met pas, dans un premier temps, fin à la politique génocidaire nazie. Lorsque les Alliés arrivent dans un lieu de l'univers concentrationnaire, ils peuvent faire face à différentes réalités : un camp vidé de ses occupants comme à Majdanek (Pologne) en septembre 1944 ou une structure où des autorités allemandes sont encore présentes, engendrant quelques échanges de coups de feu en janvier 1945 lorsque les Soviétiques atteignent le complexe d'Auschwitz après la prise de Cracovie.

Dans tous les cas, après le temps de la sidération, vient celui de la prise en charge des détenus encore présents. Le rapatriement de ces déportés ouvre un nouveau temps, celui interminable du retour dans sa patrie d'origine sans l'assurance d'y retrouver ses proches en vie. D'autant que les déportés du système concentrationnaire ne sont qu'une minorité parmi l'ensemble des Français à rapatrier (soldats, travailleurs du STO, Alsaciens-Lorrains engagés de force dans la Wehrmacht). Le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, confié au résistant Henri Frenay, est en charge de cette mission depuis sa création en octobre 1944. Les opérations sont rendues complexes du fait de la multiplicité des acteurs et des tensions croissantes entre les Alliés. Que ce soit par train, avion ou bateau, les détenus du système concentrationnaire nazi mettront de quelques jours à plusieurs mois pour regagner leur pays, en fonction de leur situation sanitaire mais également de l'autorité en charge du territoire libéré.

Document 1 – « Chronologie : le système nazi », *L'Histoire*, n°185, février 1995. Archives départementales de l'Hérault, PAR 1390.

**SEPTEMBRE 1944** : Majdanek, vidé de ses détenus, est découvert par l'Armée rouge.

**NOVEMBRE 1944** : arrêt des gazages à Auschwitz (environ 1 million de victimes) ; découverte par les Américains et la première armée française du Struthof (abandonné).

**27 JANVIER 1945** : entrée de l'Armée rouge à Auschwitz.

**5 AVRIL 1945** : découverte par les Américains d'Ohrdruf, Kommando de Buchenwald.

**11 AVRIL 1945** : entrée des Américains à Nordhausen et Buchenwald.

**15 AVRIL 1945** : l'armée britannique arrive à Bergen-Belsen.

**18 AVRIL 1945** : arrivée à Paris des premiers déportés rapatriés de Buchenwald.

**29 AVRIL 1945** : les Américains arrivent à Dachau.

**5 MAI 1945** : les Américains entrent à Mauthausen.

## Fiche 2 - « Porte d'une chambre à gaz »

**Document 2 – Photographie de presse de reporters de guerre américains, diffusée en France par le ministère de l'Information, 1944-1945. Archives départementales de l'Hérault, 173 J 10.**

Le photographe n'est pas identifié. Même si la date n'est pas précisée, il est probable que la photographie ait été prise au moment de la libération du camp de Dachau (Allemagne) par l'armée américaine, le 29 avril 1945 ou dans les jours suivants par un photographe de presse ou un reporter de guerre américains. Diffusée par le Service photographique du ministère de l'Information, elle fait partie d'un ensemble de 49 tirages photographiques noir et blanc. En très légère plongée, elle montre un soldat américain reconnaissable à son casque M1 avec filet, typique de l'armée américaine pendant la Seconde Guerre mondiale, devant une porte entrouverte sur laquelle figure une tête de mort et des inscriptions en allemand : *Gaszeit: Zu / Auf* - traduction : Temps de gaz : Fermé / Ouvert, *Vorsicht! Gas! Lebensgefahr! Nicht öffnen!* traduction : Attention ! Gaz ! Danger de mort ! Ne pas ouvrir ! L'inscription *DACHAU* dans le coin supérieur droit a été ajoutée lors de l'archivage ou du développement. La légende « Porte d'une chambre à gaz » l'a été pour la publication.

### Contexte de prise de la photographie :

À la différence de la plupart des camps, la libération de Dachau n'est pas le fruit du hasard : deux régiments de la 7<sup>e</sup> armée américaine sont envoyés sur place le 29 avril 1945. L'arrivée des troupes américaines suscite des scènes de liesse parmi les déportés, alors que la défense du camp a été réduite au minimum. Seuls quelques combats sporadiques se déroulent avec des unités de SS encore présentes. Des professionnels membres des armées (cinéastes, photographes) sont chargés de prendre des images et des films pour documenter les crimes commis par les nazis et servir de preuves lors des futurs procès prévus par les Alliés.

### Description de la photographie :

La photographie est manifestement mise en scène, posée, avec un soldat qui semble découvrir l'horreur (qui reste hors champ), le visage et le regard tournés vers les inscriptions, l'entrebattement de la porte ne permettant pas de voir la pièce. Les inscriptions sur la porte ne semblent pas avoir été rajoutées pour la prise de la photographie. Elles questionnent cependant sur le sens à donner à ce qui est dénommé « chambre à gaz ». En effet les témoignages concordent sur le fait d'une part du détournement et de l'euphémisation de la langue par les nazis qui ne nomment pas les installations homicides pour ce qu'elles sont (ainsi, les complexes chambres à gaz-fours crématoires d'Auschwitz sont-ils dénommés *Krematorien*) et d'autre part de la mise en place d'un système de leurre (installation de pommeaux de douche ou appellation de « salle de douches » pour les chambres à gaz).

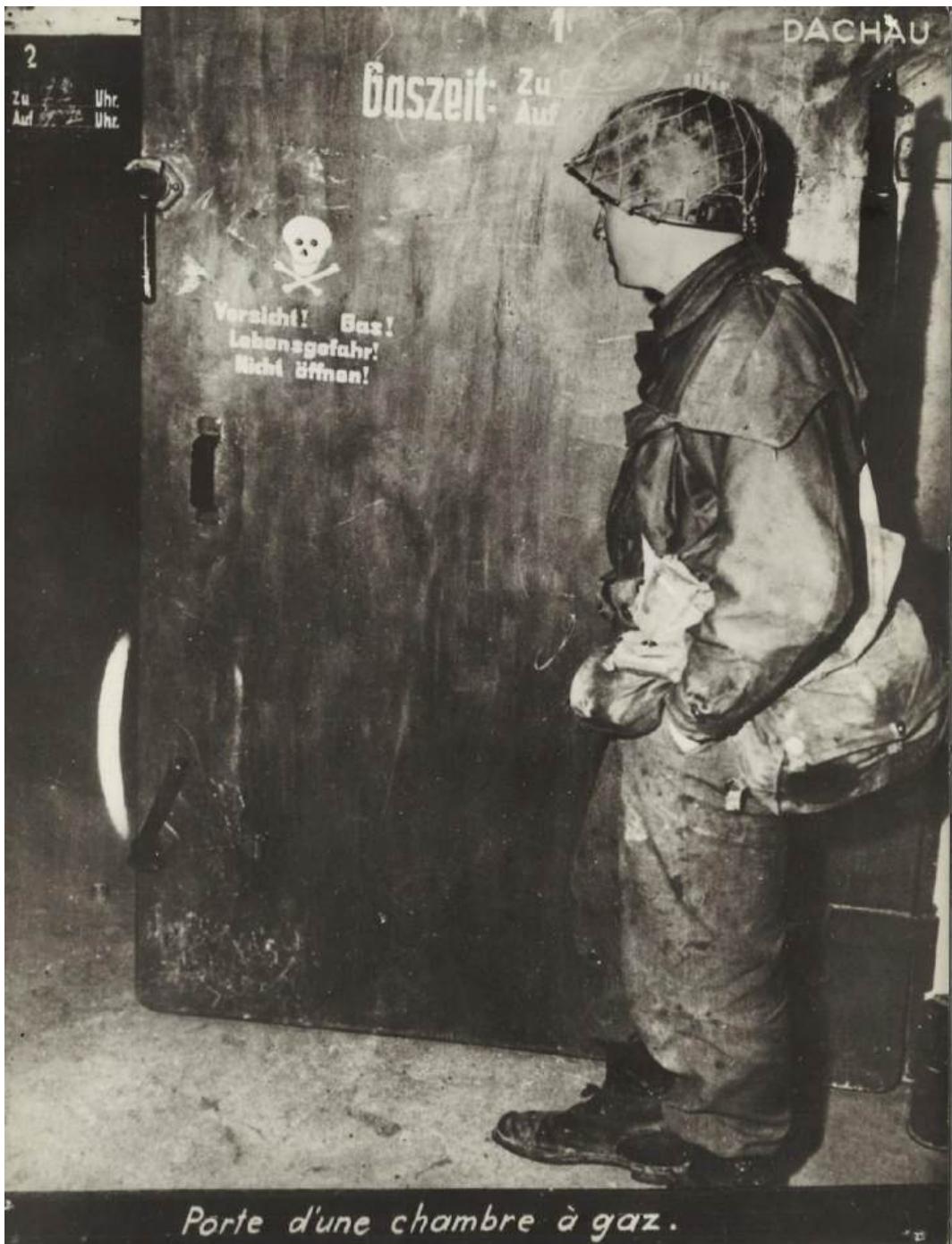
### Confrontation avec les connaissances historiques établies :

En 1942, a été construite à côté du camp principal la zone du crématorium qui comprenait l'ancien et le nouveau crématorium (baraquement X), équipé d'une chambre à gaz. Il n'existe pas de preuves crédibles que celle-ci ait été utilisée pour exterminer des êtres humains. Les détenus passaient plutôt une « sélection » : ceux qui étaient jugés trop malades ou trop faibles pour continuer à travailler étaient envoyés au centre de mise à mort par « euthanasie » de Hartheim, près de Linz en Autriche. Plus de 2 500 prisonniers de Dachau y ont été assassinés dans des chambres à gaz. De plus, sur le site de Dachau, la SS procédait à des exécutions de masse par fusillade, d'abord dans la cour du bunker, puis sur un champ de tir dédié. Des milliers de détenus y furent tués, dont au moins 4 000 prisonniers de guerre soviétiques après l'invasion de l'Union soviétique en 1941.

### Conclusion :

La diffusion de cette photographie avec sa légende « porte de chambre à gaz » correspond au niveau de connaissances au moment de la libération du camp. Lorsque les troupes américaines sont entrées dans le camp, elles y ont découvert des milliers de déportés faméliques, des charniers, un train rempli de cadavres. Une installation d'extermination semble donc correspondre à la pratique de la violence extrême exercée par les SS dans le camp. En 1965, le mémorial de Dachau est inauguré pour commémorer la souffrance et la mort des détenus, tout en encourageant la réflexion sur les crimes nationaux-socialistes.

Document 2 – Photographie de presse de reporters de guerre américains, diffusée en France par le ministère de l'Information, 1944-1945. Archives départementales de l'Hérault, 173 J 10.



## Fiche 3 – « Trop faible pour marcher au moment de sa libération »

**Document 3 – Photographie de presse de reporters de guerre, diffusée en France par le ministère de l'Information, avril 1945. Archives départementales de l'Hérault, 173 J 10.**

Le photographe n'est pas identifié et la photographie n'est pas datée.

### **Contexte de prise de la photographie :**

Le mot "VAIHINGEN" en haut de la photo désigne le camp de concentration de Vaihingen an der Enz, en Allemagne (Bade-Wurtemberg). Conçu comme un *kommando* (sous-camp de Natzweiler-Struthof) censé fournir la main d'œuvre à une usine souterraine d'armement, le camp allemand de Vaihingen devient rapidement un camp-hôpital mouroir où l'on entassait les détenus trop malades pour travailler. C'est la 1<sup>ère</sup> Armée française, engagée dans le sud de l'Allemagne, qui libère le camp. Quelques centaines de déportés intransportables, ont été abandonnés sur place lors de l'évacuation du camp par les SS.

### **Description de la photographie :**

Des prisonniers, en tenue rayée et deux personnes dont l'un porte un vêtement civil et l'autre une tenue rayée, soutiennent un homme visiblement très affaibli (posture d'aide). Cela correspond aux descriptions historiques du camp-hôpital de Vaihingen, où l'on a trouvé beaucoup de malades et de mourants. Le véhicule militaire visible en partie sur la droite, peut confirmer le moment de la prise de vue à la libération du camp.

### **Conclusion :**

Il s'agit donc très probablement d'une photographie prise par les forces françaises, ou par un service de documentation français (armée, service de santé militaire ou personnel accompagnant la 1<sup>ère</sup> Armée française) dans le but de documenter les crimes nazis.

**Document 3 – Photographie de presse de reporters de guerre, diffusée en France par le ministère de l'Information, avril 1945. Archives départementales de l'Hérault, 173 J 10.**



## Fiche 4 – « La marche de la mort » racontée par Suzanne Pic-Orts

**Document 4 – Photographie de Suzanne Pic-Orts, sans date. Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez**

**Document 5 – Extrait d'un carnet de notes de Suzanne Pic-Orts, avril-mai 1945. Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez, numéro d'inventaire 2025.0.228.**

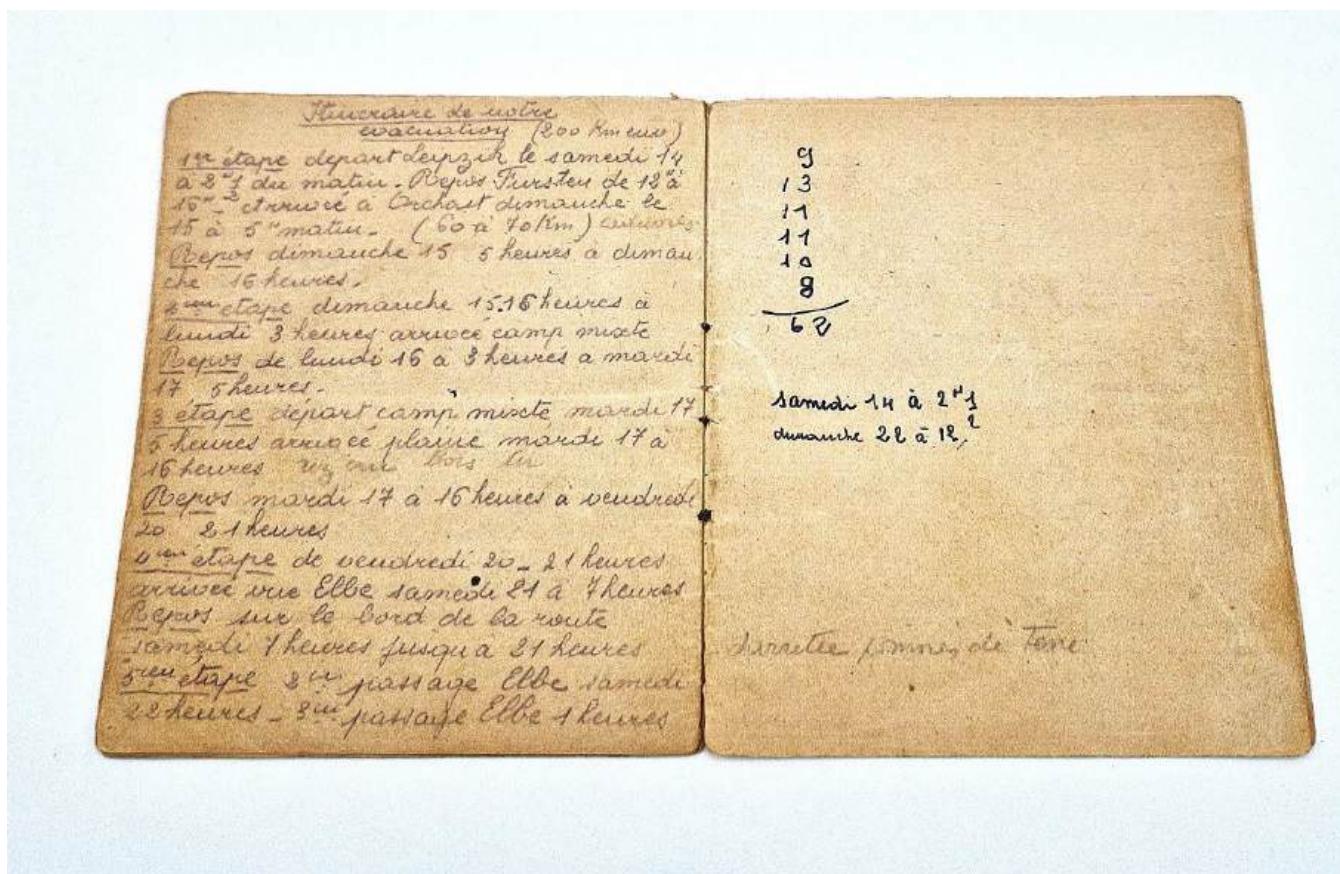
Native de Sète, Suzanne Orts, née Pic, s'engage avec sa mère et son frère dans la Résistance à Mâcon où son père, contrôleur des impôts, a été muté. La lycéenne se charge de la reproduction et de la distribution de tracts. En 1943, agent de liaison au sein du maquis de Beauberry et membre du réseau « Marco Polo », la jeune fille reçoit comme mission de recueillir des informations sur les positions des défenses allemandes dans le sud de la France et fait alors de nombreux voyages vers les Pyrénées-Orientales. Le 21 mai 1944, à l'âge de 17 ans, elle est arrêtée puis déportée. Au début de 1945, alors que l'armée se trouve en pleine déroute face à l'avancée des troupes alliées, les autorités nazies ordonnent l'évacuation de nombreux camps. Parmi eux se trouve le *kommando* de Leipzig-Schönefeld, un complexe rattaché au camp de Buchenwald. Les prisonnières de ce *kommando* travaillent pour l'usine Hasag à la production de lance-grenades et d'obus. Suzanne Pic en fait partie. Dans la nuit du 13 au 14 avril 1945, elle quitte Leipzig. Avec plus de 4 000 femmes, dont 250 Françaises, l'Héraultaise entame une longue marche d'environ 220 kilomètres. Disposant de peu de nourriture, privées d'eau, exposées aux intempéries, elles errent pendant des jours sans savoir où aller. Le 22 avril, les soldats allemands les abandonnent sur les routes de la Saxe. Dans un carnet, elle raconte ces journées infernales comme l'atteste cet extrait :

« La colonne s'allonge, tous les camps autour de Leipzig se joignent à nous... Les bas-côtés de la route servent de lits mortuaires pour les déportés assassinés... Nous traversons l'Elbe trois fois, tournant en rond. Jusqu'à la fin les SS nous encadrent, sans nous laisser un moment de répit... Pas de nourriture, nous mangeons de l'herbe, du colza que nous arrachons dans les champs... Nous avons abandonné notre couverture qui, mouillée par la pluie, semble peser une tonne. À Orchatz, nous atteignons un terrain parsemé de corps en tenues rayées qui viennent d'être abattus par les SS... Nous vivons ces moments comme un cauchemar ; nous frisons la folie : marcher, marcher, tenir encore et encore ».

De retour en France le 18 mai 1945, Suzanne Orts souffre de tuberculose osseuse. Dans les années 1990, la Sétoise se rapproche de ses camarades résistants déportés et devient une fidèle du Centre régional d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez. Elle rencontre ainsi sans cesse des scolaires pour décrire l'enfer des camps jusqu'à sa mort le 21 février 2018 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

**Document 4 – Photographie de Suzanne Pic-Orts, sans date. Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez**

**Document 5 – Extrait d'un carnet de notes de Suzanne Pic-Orts, avril-mai 1945. Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez, numéro d'inventaire 2025.0.228.**



## Fiche 5 – Des objets pour survivre et témoigner

**Document 6 – Chien fabriqué au sein du *Kommando* de Hasag-Leipzig, usine d'armement dépendant du camp de Buchenwald, et offert à Suzanne Orts le 12 avril 1945. Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez. Cliché Christophe Cordier, Archives départementales de l'Hérault.**

**Document 7 – Carnet de recettes de cuisine rédigé par Suzanne Orts. Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez. Cliché Christophe Cordier, Archives départementales de l'Hérault, 150 PRI 1.**

Suzanne Pic, épouse Orts, naît à Sète, le 12 avril 1927. Lorsque la France capitule en 1940, elle est lycéenne à Mâcon. Son engagement débute aux côtés de son frère Rolland, très actif dans le groupe gaulliste de son lycée de garçons. Suzanne aide à l'impression puis à la distribution des tracts. Elle participe à la collecte d'armes cachées dans la maison familiale. À partir de 1943, elle devient un agent de liaison du maquis de Beaubéry où se trouve son frère.

Arrêtée par la Gestapo le 21 mai 1944 à Perpignan alors qu'elle s'apprête à transmettre des plans et le relevé des mouvements de troupes allemandes, elle subit des humiliations et de nombreuses violences. La résistante est transférée à Romainville le 7 juin, puis en Allemagne à Sarrebrück, Ravensbrück et enfin Buchenwald. En avril 1945, Suzanne Orts se trouve au camp de Hasag, une usine d'armement qui dépend de Buchenwald. Pour tenir, elle rédige des recettes de cuisine. La déportée raconte que « les recettes étaient écrites le dimanche après-midi, sur des imprimés volés dans les corbeilles à papier de l'usine de guerre. La pochette est faite avec les ficelles de la toile de nos paillasses, et la doublure avec un morceau de tissu taillé dans un rideau de la défense passive ». Le jour de ses 18 ans, le 12 avril 1945, un autre déporté lui offre un petit chien confectionné avec un morceau de rideau. Le collier est fait avec du fil de détonateur.

Ces objets, au premier abord inutiles dans les camps, y font entrer un peu de la vie d'avant. Ils permettent sans doute à Suzanne Orts de constater que les conditions de vie et de travail qu'elle endure n'ont pas totalement anéanti la jeune fille qu'elle est alors. En les découvrant dans un musée, le visiteur peut ainsi observer un objet unique, chargé de mémoire et d'émotion.

Document 6 – Chien fabriqué au sein du *Kommando* de Hasag-Leipzig, usine d'armement dépendant du camp de Buchenwald, et offert à Suzanne Orts le 12 avril 1945. Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez. Cliché Christophe Cordier, Archives départementales de l'Hérault.

Document 7 – Carnet de recettes de cuisine rédigé par Suzanne Orts. Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez. Cliché Christophe Cordier, Archives départementales de l'Hérault, 150 PRI 1.



Boeuf rôti de la braise ou fumé  
 Fendre l'antre ou faire au four  
 + sur un la veuve probablement laidee  
 + quand faire une sauce et cuire des  
 petits champignons entiers et une courge et le  
 70 faire cuire et bien faire l'ambre  
 faire cuire et bien faire la veuve et une  
 mouille avec un blanc et une ou  
 bouillon, sel, poivre, 4 épices et carotte,  
 en rouiller. Au bout 11 heures -  
 Remuer le rouille de la veuve à  
 l'heure avec eau dedans.  
F. rôti de telle - faire au court bouillon  
 (carottes, oignons et 4 ou 5 carottes et poireau)  
 une tête de boeuf velouté - cuire 2/4  
 71 2 heures toute chaude. Faire petit bouillon  
 d'ail et faire très fin que l'on mélange  
 avec la veuve que l'on a écrasée. Mettre  
 à bout de cuire fermé, bien ferme. Trembler  
 d'un peu de court bouillon. Au four -  
Carroulet - mouton cuand on cuire poireau  
 couvercle - rouler (retirer des pommes de terre)  
 Avec des petits lardons faire récuper toutes  
 les veuves sauf la braise et faire un  
 roule avec la farine et mouiller avec  
 + la 2<sup>e</sup> eau de la cuve des bœufs  
 sel, poivre, épices, laurier - les  
 + avec origan et ail

bœufs bœufs la fumée au four  
 et ail brûlé, et faire leur cuve de  
 la sauce (4 volvole faire griller four)  
Boeuf en lune de veuve - faire cuire -  
 plat allant au four faire cuire deux 99  
 et faire origan et ail - faire cuire  
 également avec le jus du mouton de  
 servir verser dessus et faire de crème  
 et au feu de coton (où est Riquet)  
 Trembler après avoir mis de moutarde  
 une recette pour Pigeons  
Blanquette (échouée - à deux veau) -  
 faire fondre à blanc en bol mordre de  
 beurre, tourner les morceaux de veau  
 le dans jusqu'à ce que les morceaux sont  
 pris du feu couvrir rose. Mettre faire  
 mouiller avec eau chaude et cuire  
 beaucoup d'oignons, faire cuire  
 sel poivre. A la fin de la cuisson et cuire  
 marquant de saumon, ajouter 2 jaunes  
 à cuire, qui aura débordé de la cuve  
 de crème et un peu de coton  
 y ajouter champignons émincés au beurre  
 ou de champignons de Paris

## Fiche 6 – Jean Sztarck (1937-2008), un enfant juif caché par un couple de résistants à Béziers

**Document 8 - Portrait de Jean Sztarck, [1944], archives de la famille Sztarck.**

**Document 9 - Portrait d'Adrien Louman, 1935, fonds Francis Jouvin. Archives départementales de l'Hérault, 220 J 5.**

**Document 10 - Extrait d'une lettre de Jean Sztarck adressée à Francis Jouvin, 5 septembre 1972, fonds Francis Jouvin. Archives départementales de l'Hérault, 220 J 5.**

Jean Sztarck né en janvier 1937 à Anvers (Belgique), fils aîné d'Alter et Estera Sztarck, Juifs polonais émigrés en Belgique dans les années 1930, arrive à Béziers au printemps 1940 avec ses parents et son petit frère Hilaire, âgé de quelques mois (ce dernier décède à Béziers en juin 1940). Au début de l'année 1943, alors que les troupes allemandes occupent l'Hérault depuis novembre 1942, Alter et Estera Sztarck gagnent Nice (Alpes-Maritimes) et, avant de partir, confient leur fils à Adrien et Juliette Louman, de Béziers. Les parents sont arrêtés sur la Côte-d'Azur et assignés à résidence à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence). En août 1943, Estera y donne naissance à un troisième enfant, Raymond. Avant l'arrivée des Allemands en septembre 1943, Estera, munie de faux papiers pour elle et son fils, revient à Béziers, où elle confie Raymond à un pasteur protestant<sup>1</sup>, habitant à proximité du lieu de cache de Jean. Elle gagne ensuite Montauban (Tarn-et-Garonne), où elle est arrêtée en juin 1944. On perd alors sa trace. Alter a quant à lui rejoint clandestinement l'Italie, où il est arrêté et déporté à Auschwitz. Le retour de ce centre de mise à mort laisse des traces : Alter se suicide en avril 1946.

Jean Sztarck est donc l'un des enfants cachés de l'Hérault, recueilli par une famille de résistants biterrois. Adrien Louman (1892-1970), électricien, fait en effet partie du groupe de Résistance de Francis Jouvin, alias « capitaine Cabrol », hébergeant avec son épouse Juliette des clandestins de passage et assurant la garde d'un dépôt d'armes pendant la guerre. Cacher des enfants juifs et résister par les armes peut donc relever du même combat pour la liberté. En 1946, Jean Sztarck et son frère Raymond, jeunes orphelins, sont recueillis dans un premier temps par leur oncle paternel en Belgique, puis Raymond est adopté, et, devenu adulte, s'installe en Belgique où il décède en 1991.

Jean Sztarck gagne pour sa part Israël dans les années 1950 où, devenu graphiste, il se marie et fonde une famille. En 1972, il reprend contact par lettre avec Francis Jouvin pour prendre des nouvelles d'Adrien Louman. Il écrit alors : « Je suis Jean (Jeannot), caché pendant la guerre chez la famille Louman (« Parrain et Marraine ») que je n'oublierai jamais, car je crois que je leur dois tout ce que je suis. [...] Les quelques petites années que j'ai vécues chez Parrain et Marraine, et qui je crois était la seule période heureuse de mon enfance, et de laquelle on m'avait déchiré si brutalement, n'étaient qu'une goutte dans l'océan. Mais enfin, je crois que je suis enfin moi-même et il est grand temps, car j'ai 35 ans ». La lettre témoigne ainsi de façon éloquente, près de 30 ans après les faits, des séquelles psychologiques qui peuvent persister chez un enfant juif caché pendant la guerre. Jean Sztarck décède en Israël en 2008.

<sup>1</sup> La communauté protestante dans l'Hérault accueille plusieurs enfants juifs cachés.

Document 8 - Portrait de Jean Sztarck, [1944], archives de la famille Sztarck.

Document 9 - Portrait d'Adrien Louman, 1935, fonds Francis Jouvin. Archives départementales de l'Hérault, 220 J 5.

Document 10 - Extrait d'une lettre de Jean Sztarck adressée à Francis Jouvin, 5 septembre 1972, fonds Francis Jouvin. Archives départementales de l'Hérault, 220 J 5.



5/9/72

Cher M<sup>r</sup> Jouvin

Je comprend que vous êtes surpris ! Mais enfin, sans trop de préface sentimentale (car si on commence avec sentiments - on en finis pas) - je suis Jean (jeannet) caché pendant la guerre chez la famille Louman ("parrain et marraine") que je n'oublierai jamais, car je crois que je leur doit tout ce que je suis.

## Fiche 7 – Le parcours d'Aron Hildesheim : un exemple de déportation d'un Juif étranger

**Document 11 - Fiche de demande au nom d'Aron Hildesheim pour l'obtention de la carte d'interné ou de déporté politique, signée par sa veuve. Archives départementales de l'Hérault, 168 J 17.**

**Document 12 - Lettre de l'assistante sociale de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) au responsable héraultais de la Fédération nationale des déportés et internés patriotes, 1947. Archives départementales de l'Hérault, 168 J 17.**

En 1940, Aron Hildesheim, juif d'origine étrangère, réside à Sète. Ce cultivateur est marié et a deux enfants. Le 26 août 1940, il est arrêté comme « israélite », dans le cadre des mesures antisémites mises en œuvre par l'État français. Le dossier conservé aux Archives départementales de l'Hérault retrace son parcours concentrationnaire. L'internement se déroule au camp d'Agde, où sont principalement regroupés les réfugiés espagnols considérés comme « indésirables ». Il se poursuit au camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) puis à celui de Drancy (Seine, aujourd'hui Seine-Saint-Denis). Aron Hildesheim est ensuite déporté vers une destination inconnue.

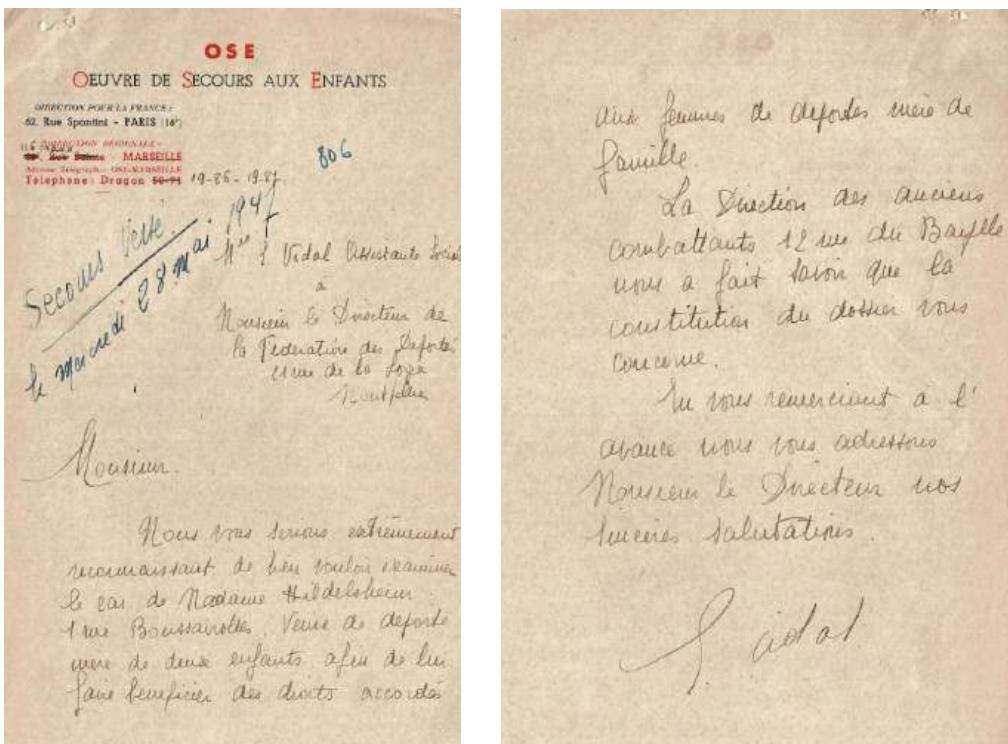
Depuis son départ de Drancy, sa famille n'a plus de nouvelles. Tout porte à croire qu'il a été transféré vers un centre de mise à mort, probablement Auschwitz. C'est la destination finale de l'immense majorité des Juifs qui quittent ce camp de transit. Aucun élément ne signale son retour à la Libération. Sa femme se retrouve veuve avec deux enfants à charge. Deux documents témoignent des démarches menées par Madame Hildesheim après la guerre.

Tout d'abord, l'assistante sociale de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) – association destinée au secours des enfants qui a aidé plusieurs milliers d'enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale – intervient auprès de la Fédération nationale des déportés et internés patriotes de l'Hérault pour demander que Madame Hildesheim puisse bénéficier des droits accordés aux femmes de déportés mères de famille. La lettre montre concrètement le rôle des associations dans la prise en charge des survivants et des familles endeuillées ou restées sans nouvelles.

Ensuite, une demande d'obtention de la carte d'interné ou de déporté politique au nom d'Aron Hildesheim est effectuée par sa veuve. Ce document précise les lieux successifs d'internement, la date et le motif de l'arrestation (« israélite »), l'absence totale de nouvelles depuis la déportation. Cette démarche s'inscrit dans un double objectif : faire reconnaître officiellement le parcours et la disparition de son mari et bénéficier des droits sociaux ouverts aux familles de déportés, souvent indispensables dans un contexte de grande précarité.

**Document 11 - Fiche de demande au nom d'Aron Hildesheim pour l'obtention de la carte d'interné ou de déporté politique, signée par sa veuve. Archives départementales de l'Hérault, 168 J 17.**

**Document 12 - Lettre de l'assistante sociale de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) au responsable héraultais de la Fédération nationale des déportés et internés patriotes, 1947. Archives départementales de l'Hérault, 168 J 17.**



**Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes**  
 10, Rue Leroux - PARIS XVI<sup>e</sup>

**FICHE DE DEMANDE** pour l'obtention de la carte d'interné ou de déporté politique

**A remplir par le Candidat.**

NOM Hildesheim PRÉNOMS Aron  
 Profession ou grade Combattant  
 Domicile actuel 1, rue Bouscaren, 34000 Montpellier  
 Au moment de l'arrestation 3, rue impasse Parmentier à Béziers  
 Lieu et date de naissance 3, rue impasse Parmentier à Béziers le 1er juillet 1924  
 Situation de famille marié et 2 enfants  
 N° de la carte de rapatrié 111111111111111111  
 Avez-vous été arrêté comme israélite comme résistant — comme résistant — dans une rade ? (Rayer les mentions inutiles)  
 Motif Prison ou camp en France ou Afrique du Nord camp d'agde, Boulzat, Drancy  
Déporté le 16 Aout 1940 à Agde Prisons ou camps en Allemagne, (Kommandant - Matricule)  
les déportés n'ont pas été mis dans une gare de la croisette à 16h30  
Le temps où il est parti en France Il n'y a pas de temps  
Liberté de destination inconnue Evadé  
 Entré dans la Résistance le 1944  
 Organisations de la Résistance dans lesquelles vous avez travaillé

Camarades de combat pouvant le certifier

Camarades de détenus (avec leur adresse) connus qui peuvent affirmer votre qualité de déporté politique (dans le civil et au camp ou prisons)

Avez-vous été condamné par un tribunal français — par un tribunal allemand ? (Rayer la mention inutile)  
 Date de la condamnation 1940 A quelle peine 10 ans  
 Amicale de camp à laquelle vous voulez appartenir

« Je jure sur l'honneur que mon attitude dans la vie civile, dans la Résistance, dans les prisons et les camps a toujours été digne de l'idéal pour lequel j'ai combattu et conforme en toutes circonstances à l'honneur français. »

Signature : Mme Hildesheim  
1, rue Bouscaren, 34000 Montpellier

## Fiche 8 – L'histoire de Margot Rauch : une rescapée de la Shoah

**Document 13 – Carte de membre de la Fédération nationale des déportés et internés patriotes de Margot Rauch, 1946. Archives départementales de l'Hérault, 168 J 19.**

Margot Rauch est née en 1902 à Berlin. Pianiste de profession, elle est arrêtée à Limoges pour « raison raciale » (juive apatride). Internée à Gurs (Pyrénées-Atlantiques), Noé (Haute-Garonne), et Drancy entre 1940 et 1944, elle est déportée à Auschwitz un an avant la fin de la guerre. Sa famille subit le même sort. Contrairement aux siens, Margot Rauch survit. Libérée le 3 juin 1945, elle est « *accueillie gare de l'Est à Paris alors qu'elle porte encore les chaussures trouées et les vêtements infects du camp* »<sup>2</sup>. Transférée à la clinique Saint-Éloi à Montpellier, puis dans le sanatorium du Grau-du-Roi, elle déclare qu'en raison du rationnement, et malgré son état de grave faiblesse, elle n'a droit ni à la viande, ni au pain alors que son état ne lui permet pas de travailler. Ainsi, si survivre après l'horreur des camps est un combat permanent, avoir été victime d'une tentative d'extermination pour « raison raciale » ne donne pas droit à des égards particuliers.

Son témoignage est recueilli dans un dossier établi par la Fédération nationale des déportés et internés patriotes (FNDIP), une association créée par deux figures de la Résistance : Frédéric-Henri Manhès, l'un des principaux collaborateurs de Jean Moulin en zone « libre » et Marcel Paul, qui devient ministre de la Production industrielle à la Libération. Le but de la structure est d'assurer aux survivants et aux familles des disparus des conditions de vie décentes. Elle organise notamment l'entraide en appelant à la solidarité nationale, s'occupe de l'entretien de la mémoire des disparus en leur donnant une sépulture et milite pour que les responsables des crimes commis dans les camps n'échappent pas à la justice. Son touchant témoignage retient l'attention des dirigeants de la fédération qui valident sa candidature. Elle parvient ainsi à toucher des indemnités journalières pour éviter de sombrer dans la misère.

<sup>2</sup> Témoignage de Dorothea Bohnenkamp, *Gare de l'Est, allers et retours, épisode 3, À travers le rideau de fer*, France culture, 26 mars 2025.

Document 13 – Carte de membre de la Fédération nationale des déportés et internés patriotes de Margot Rauch, 1946. Archives départementales de l'Hérault, 168 J 19.



Département de l'Hérault		Section locale de MONTPELLIER	
NOM <u>R A U C H</u>		Arrêté le <u>23.5.1940</u>	
Prénoms <u>Margot</u>		Déporté le <u>28 Mai 1944</u>	
Adresse <u>Clinique St-Eloi E.V.</u>		Prisons ou Camps en Allemagne } <u>AUSCHWITZ</u>	
Profession <u>Pianiste</u>		Kommandos _____	
Né le <u>23.12.1902</u>		Matricule _____	
à <u>BERLIN</u>			
Photo	Empreintes		
LE TITULAIRE.			
		LE PRÉSIDENT, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,	
<i>Lilasay</i>		<i>Rauch</i>	

## **Fiche 9 – Régine et Moïse Gattegno : l'histoire poignante de deux Juifs natifs de Salonique (Grèce)**

**Document 14 – Photographies et extraits des notices de renseignements des dossiers de titre de séjour de Régine et Moïse Gattegno, 1945. Archives départementales de l'Hérault, 2 W 2583.**

Natifs de Salonique (Grèce) mais de nationalité espagnole, Moïse et Régine Gattegno sont frère et sœur. Ils appartiennent à la communauté juive d'origine espagnole. Moïse exerce le métier de représentant de commerce. Régine est couturière.

Le 28 juillet 1943, la Gestapo les arrête dans la synagogue Beth-Saül de Salonique. Le délégué de la légation d'Espagne à Athènes assiste impuissant à la rafle qui touche 340 personnes. Emmenés au ghetto du quartier Baron-Hirsch à Salonique, ils sont dirigés trois jours après, entassés dans des wagons à bestiaux, vers le camp de concentration de Bergen-Belsen. Le voyage dure onze jours.

Libérés du camp de Bergen-Belsen le 10 février 1945 par les alliés britanniques et canadiens, ils entament un long périple qui les mène en Espagne (à Barcelone), puis au Maroc et en Algérie dans des camp et centres d'accueil avant d'être rapatriés en Grèce. Tous leurs biens y ont été volés ou détruits. Le 23 juillet 1945, Régine et Moïse Gattegno parviennent à obtenir un visa pour la France. Ils arrivent d'abord à Marseille puis à Montpellier le 4 septembre 1945. Le frère et la sœur résident alors au 10, rue Levat. Si Régine est employée par les Établissements de bonneterie Bourlas, Moïse en revanche ne peut occuper aucun emploi.

Lors de leur séjour dans l'Hérault, ils n'ont toujours pas de nouvelles de leur sœur aînée, arrêtée le 28 avril 1943 à Salonique et déportée en Pologne.

**Document 14 – Photographies et extraits des notices de renseignements des dossiers de titre de séjour de Régine et Moïse Gattegno, 1945. Archives départementales de l'Hérault, 2 W 2583.**



**NOTICE DE RENSEIGNEMENTS**  
**à compléter avec soin.**

**1<sup>e</sup> Renseignements généraux.**  
a) Demande de première carte.

Date d'entrée en France .....  
Par quel point ? .....  
L'intéressé vous a-t-il produit un passeport, s'il n'est ni Belge, ni Luxembourgeois ? .....  
Libellé intégral du visa consulaire français apposé sur le passeport .....  
(pour les étrangers astreints à cette formalité).

L'intéressé est-il venu comme touriste ?  
Comme travailleur ? Pour affaires ?  
Pour s'établir commerçant ? Artisan ?  
S'il est venu comme travailleur, a-t-il présenté un sauf-conduit ? .....  
A-t-il fourni un contrat de travail visé favorablement ? .....  
A-t-il fourni un certificat sanitaire établi par un médecin agréé ? .....  
S'il n'est pas venu comme travailleur, quels sont ses moyens d'existence ?  
Précisions .....  
N'est-il pas susceptible d'occuper un emploi sous peu ? .....  
A-t-il de la famille directe en France ? .....  
(père, mère, enfants, petits-enfants).  
Où ? Que font-ils ? .....

1<sup>e</sup> deporté de gréce en Allemagne  
le 29.7.1948.  
Interné au camp de Belgen-  
Bergen et libéré par les Alliés  
allees le 11.8.1945.  
Entré à Barcelone elle fut  
transporté par la suite au centre  
d'asile de Casablanca (Algérie)  
aux fins de rapatriement en Grèce.  
Obtint entre temps un visa  
d'entrée en France (autre  
Ministre de l'Intérieur n° 1162) le 23.7.1948.  
Repatrié en France par  
Marseille le 11.9.1948.  
avec passeport n° 411, del  
par Cus. porté à Paris le  
7.11.1924 et visa 25.8.45  
porté à Paris le 25.8.1945 de Philippeville

**NOTICE DE RENSEIGNEMENTS**  
**à compléter avec soin.**

**1<sup>e</sup> Renseignements généraux.**  
a) Demande de première carte.

Date d'entrée en France .....  
Par quel point ? .....  
L'intéressé vous a-t-il produit un passeport, s'il n'est ni Belge, ni Luxembourgeois ? .....  
Libellé intégral du visa consulaire français apposé sur le passeport .....  
(pour les étrangers astreints à cette formalité).

L'intéressé est-il venu comme touriste ?  
Comme travailleur ? Pour affaires ?  
Pour s'établir commerçant ? Artisan ?  
S'il est venu comme travailleur, a-t-il présenté un sauf-conduit ? .....  
A-t-il fourni un contrat de travail visé favorablement ? .....  
A-t-il fourni un certificat sanitaire établi par un médecin agréé ? .....  
S'il n'est pas venu comme travailleur, quels sont ses moyens d'existence ?  
Précisions .....  
N'est-il pas susceptible d'occuper un emploi sous peu ? .....  
A-t-il de la famille directe en France ? .....  
(père, mère, enfants, petits-enfants).  
Où ? Que font-ils ? .....

Entré une première fois  
en France le 2-5-1923.  
Résida à Paris 15, Rue D'Appencour  
(11<sup>e</sup>) jusqu'en 27-4-1924.  
à cette date repartit en Grèce.  
Le 29.7.1948 fut déporté  
racial de Grèce en Allemagne.  
Libéré par les Alliés le 11.2.45,  
il rentra à Barcelone et fut  
transporté par la suite au  
Maroc aux fins de rapatriement  
en Grèce.  
Obtint entre temps un visa  
d'entrée en France (autre  
Ministre de l'Intérieur n°  
1162) le 23.7.1948.  
Repatrié en France par  
Marseille le 11.9.1948.  
avec passeport n° 411, del  
par Cus. porté à Paris le  
7.11.1924 et visa 25.8.45  
porté à Paris le 25.8.1945 de Philippeville

## Fiche 10 – Le témoignage de Léa Feldblum (1918-1989) en 1945 : un retour impossible ?

**Document 15 - Témoignage de Léa Feldblum, à son retour du centre de mise à mort d'Auschwitz, dans un formulaire d'adhésion à la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, [été 1945]. Archives départementales de l'Hérault, 168 J 16.**

Née en Pologne en 1918, Léa Feldblum s'installe en Belgique avec sa famille en 1930, puis gagne la France au début de la guerre. Elle fait alors la connaissance de Sabine Zlatin, assistante sociale de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE), qui réussit à faire sortir du camp d'internement d'Agde les enfants juifs de moins de 15 ans. Ces enfants sont hébergés successivement à Palavas et à Lodève avant de se réfugier dans l'Ain, à Izieu. Les 44 enfants et leurs éducateurs de l'OSE, dont Léa Feldblum, sont arrêtés le 6 avril 1944 sur ordre de Klaus Barbie puis déportés à Auschwitz le 13 avril 1944. En juillet 1945, Léa Feldblum, seule rescapée, est rapatriée à Montpellier. Le 11 juillet 1947, elle embarque à Sète sur l'*Exodus* à destination de la Palestine. Léa Feldblum est de retour en France en 1987 pour témoigner au procès de Klaus Barbie et s'éteint deux ans plus tard à Tel-Aviv (Israël). Dans son précieux et poignant témoignage de 1945, Léa Feldblum relate le sort des enfants d'Izieu après l'arrestation, l'enfer de la déportation et la mise en œuvre de la « Solution finale » [transcription fidèle au document original] :

« Arrêtés à la colonie d'enfants par dénonciation, nous étions conduits, les 46<sup>3</sup> enfants de l'âge de 4 à 14 ans et le personnel à Lyon où on nous a fait partir le lendemain à Drancy. Sans commentaires. Après 6 jours de démarches veines je me suis proposée de poursuivre le convoi avec les enfants. Trois jours et deux nuits de voyage dans wagon à bestiaux plomber. La lumière perçait malgré les fenêtres cloués des planches. Sans eau, sans savoir où on nous conduisait, les petits conservaient leurs sourire et de temps à autre ils venaient se réfugié près des grands personnes pour demander vers où on allait. Enfin une porte s'est ouverte et on nous a laissés sortir en bien nous recommandant de laisser tous les bagages sur place, soit disant ils nous suivront. Rangés par 5 nous devions passer devant un officier Boche qui criait et sur chaque 100 personnes en retire une qui lui semblait assez forte pour subir le martyre. Tout d'un coup j'entends un bruit et on m'arrache de mes petits. Aucune protestation ni les pleurs n'aident pas. Voilà la première sélection. Mise de côté avec 200 autres femmes, je regarde mes petits qu'on charia sur des camions. Je me révolte, je veux les approcher, rien à faire, on nous sépare par un cordon des soldats avec des mitrailleuses. Nous les heureuses qui restions avions encore le droit à la vie. Dépouillés de tout notre bien, marqués, rasées, habillées en loques, notre martyre allait commencer. Conduits dans un bloc, nous fûmes couchés à 8 dans une *koja* (lit). Là, on commençait à encasser les premiers coups des *blockowas*, *stubowas* (surveillantes) que nous comprenions à peine. Enfin, il serrait trop long à raconter, tout. Il me manquerait des mots, des mots et du papier, et la plaie est encore très ouverte. Malgré les longs appels de 2 heures du soir et matin par n'importe quel temps, malgré les 5 crématoires qui brûlaient jours et nuits, malgré que nos copines tombaient comme des mouches des maladies contagieuses (malaria, typhus, etc.), il en est rester quand même une petite quantité des femmes. Dans la peur continue et la menace de passer au four comme les autres, nous subissions notre sort avec la fierté et ne voulions pas mourir comme des lapins. Espérant la victoire, nous devenions fortes oubliant qu'il existe encore une vie à l'extérieur du camp. Probablement la mort ne veut pas de certains gens car j'ai failli passer au four 3 fois et chaque fois, il arrivait un miracle. Délivrée le 27 janvier par l'Armée Rouge après un bombardement de 4 jours. Nous tâchons nous adapter à la vie qui est en ce moment très dure pour nous. Mais la terre d'Auschwitz crie revanche pour les milliers de gens qui ont passé sur elle. Jamais ne pourra s'effacer du cœur d'une femme le visage anxié des enfants innocents qui n'ont jamais revu le pays ou ils s'amusaient si bien. Lea ».

<sup>3</sup> Léa Feldblum évoque dans son témoignage l'arrestation de 46 enfants, alors qu'il semble qu'il y en ait eu 44.

Document 15 - Témoignage de Léa Feldblum, à son retour du centre de mise à mort d'Auschwitz, dans un formulaire d'adhésion à la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, [été 1945]. Archives départementales de l'Hérault, 168 J 16.

soit disant ils nous suivront. Rangeés par 5 nous devions passer devant un officier Boche qui tenait et qui était chargé d'empêcher en retenant une qui lui semblait assez forte pour rebondir la marche. Tout d'un coup, entendis un cri et l'en m'arrache de mes pieds. Alors protestation en les pleurs n'aident pas. Voilà la première élection. Misé de côté avec 200 autres femmes et regardé mes petits qu'on était sur des canons. Je me révolte, je veux les apprêter, alors je fuis, on nous sépare par un cordon des soldats avec des mitrailleuses.

Nous les bavardes qui restions avions envoi le drap de la vie. Des pomilles de tout notre bien, marguerites, roses, habillées en laines notre martyre allait commençer. Conduits dans un bloc nous fûmes couchés à 8 dans une paja (lit). Là on commençait à encaisser les premières coups. Des bokowas, reboulas, surveillants que nous comprenions à peine. Enfin, il fallait trop long à raconter tout. Il me manqueraient des mots, des mots et du papier, et la plaie est envoi trop ouverte. Malgré les longs appels de 2 heures du soir et matin par n'importe quel temps. Malgré les 5 crématoires qui boulaient fous et fous. Malgré que nos espines tombaient comme des morches des malades, contagieuses ! Malaria, typhus etc -- il en est rester quand même une poignée planter des femmes. Dans la peur continue elle et la menace de passer au four comme les autres nous soumissionnons, notre coit avec la ferte et ne voulions pas mourir comme des lapins. Espérant la retraite nous devions forter, oubliant qu'il existe encore une vie à l'extérieur du camp. Probablement la mort ne veut pas des certains gens, car j'ai failli passer au four 3 fois et chaque fois il arrivait un miracle.

Délivrée le 27 Janvier par l'Armée Rouge après un bombardement de 4 jours. Nous tâchons nous adapter à la vie qui est en ce moment très dure pour nous. Mais la Terre d'Asie ressuscite pour les milliers de gens qui ont passé sur elle.

Jamais ne pourra s'effacer du cœur d'une femme le visage anciien des enfants innocents qui n'ont jamais revu le pays où ils s'amuseraient si bien.

## **Fiche 11 – L'appel aux familles lancé par le comité départemental de Libération (CDL)**

**Document 16 – Lettre du président du Conseil national de la Résistance aux présidents des comités départementaux de Libération, 31 mars 1945. Archives départementales de l'Hérault, 138 W 24.**

**Document 17 – Communiqué de presse du comité départemental de Libération intitulé : « Avis aux familles des déportés politiques ». Archives départementales de l'Hérault, *Midi Libre*, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 1945. PAR 989/2.**

**Document 18 – Lettre de l'épouse d'un commerçant juif de Béziers, dénommé Fleischmann, au président du comité départemental de Libération de l'Hérault, 10 avril 1945. Archives départementales de l'Hérault, 138 W 24.**

---

Le 31 mars 1945, dans le souci d'organiser le plus dignement possible le retour de ceux qui ont connu l'enfer de la déportation, le président du Conseil national de la Résistance sollicite les comités départementaux de Libération (CDL) afin de dresser les listes des déportés.

À partir du 1<sup>er</sup> avril, par voie de presse et de radio, le CDL s'attache à diffuser des communiqués et avis aux familles afin de constituer ces listes. Il précise les informations à fournir : nom et domicile des déportés, nature du service qui a opéré l'arrestation (Milice, Gestapo ou police française), lieu de l'arrestation, date et lieux de la déportation, dernières nouvelles reçues. Dès le 18 avril 1945, le CDL adresse une première liste au Conseil national de la Résistance.

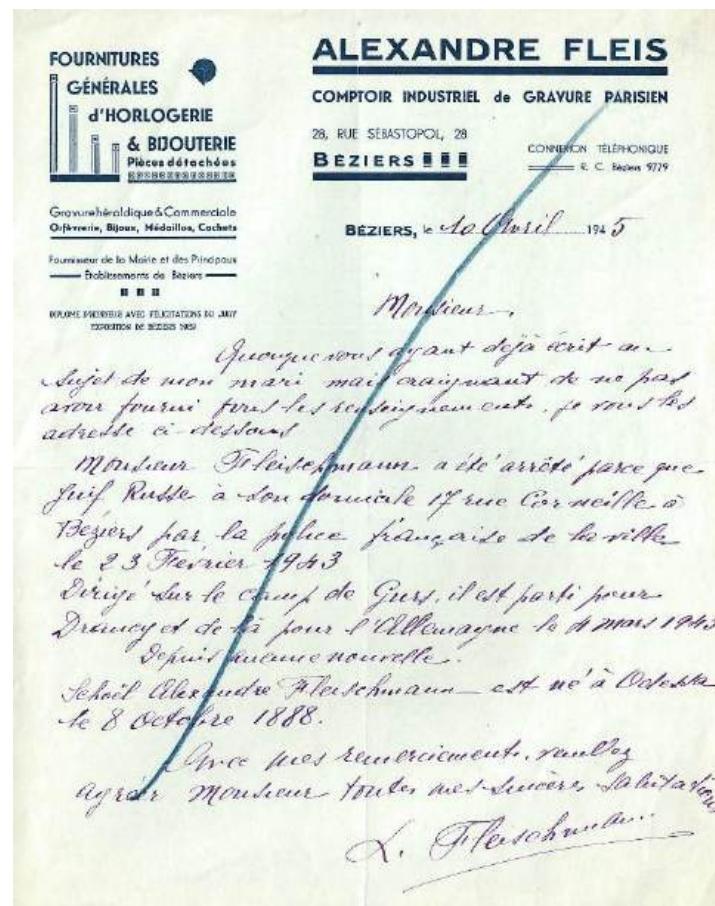
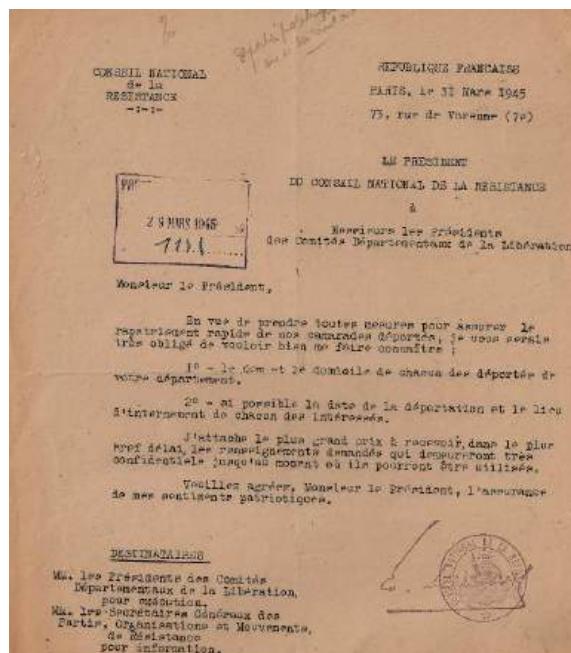
Initialement, ces listes ne devaient concerner que les déportés politiques. Cependant, on y trouve également des Juifs déportés pour raison raciale. Par exemple, l'épouse d'un commerçant juif de Béziers, dénommé Fleischmann, écrit au président du CDL pour donner des informations sur l'arrestation de son mari par la police française le 23 février 1943.

Les lettres des familles et des proches permettent de compléter les informations souvent lacunaires sur les conditions de l'arrestation et apportent une dimension intime à cette démarche administrative.

**Document 16 – Lettre du président du Conseil national de la Résistance aux présidents des comités départementaux de Libération, 31 mars 1945. Archives départementales de l'Hérault, 138 W 24.**

**Document 17 – Communiqué de presse du comité départemental de Libération intitulé : « Avis aux familles des déportés politiques ». Archives départementales de l'Hérault, *Midi Libre*, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 1945. PAR 989/2.**

**Document 18 – Lettre de l'épouse d'un commerçant juif de Béziers, dénommé Fleischmann, au président du comité départemental de Libération de l'Hérault, 10 avril 1945. Archives départementales de l'Hérault, 138 W 24.**



*Monsieur Fleischmann a été arrêté parce que Juif Russe à son domicile 17 rue Corseille à Béziers par la police française de la ville le 23 Février 1943.*

*Il a été déporté sur le camp de Gurs, il est parti pour Drancy et de là pour l'Allemagne le 10 mai 1943.*

*Depuis aucune nouvelle.*

*Saint Alexandre Fleischmann est né à Ostroda le 8 octobre 1888.*

*With mes remerciements, veuillez agréer Monsieur toutes mes sincères salutations*

*A. Fleischmann*

## Fiche 12 – « La Semaine de l'absent »

**Document 19 – Billet caritatif pour la « Semaine de l'absent », 1944. Archives départementales de l'Hérault, 13 W 131.**

Ce billet, évoquant la forme d'un timbre, est destiné à la vente lors d'une opération de bienfaisance, la « Semaine de l'absent », lancée par le Gouvernement provisoire de la République française entre le 24 décembre 1944 et le 1<sup>er</sup> janvier 1945. Elle a pour objectif d'accompagner le retour des prisonniers de guerre, des requis au Service du travail obligatoire (STO) et des déportés. Organisée par Henri Frenay, ministre des Prisonniers, des Déportés et Réfugiés et placée sous le patronage du général de Gaulle, la Semaine de l'absent permet de réunir des fonds destinés aux livrets d'épargne attribués aux prisonniers lors de leur retour.

À partir de septembre 1944, le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés met en place un plan de rapatriement des Français se trouvant en Allemagne, qu'ils soient prisonniers de guerre, déportés, travailleurs forcés ou volontaires. Ce plan de rapatriement prévoit l'accueil des rapatriés à leur arrivée à la frontière dans des centres où ils subissent un certain nombre de formalités, puis leur acheminement vers les directions départementales de ce ministère. Les prisonniers de guerre sont ensuite dirigés sur les centres de libération, qui dépendent du ministère de la Guerre, auxquels incombe la régularisation de leur situation militaire.

À la fin de l'année 1944, une immense majorité de prisonniers, de requis du STO, et la quasi-totalité des déportés ne sont pas encore rentrés chez eux et l'on ignore encore, parmi les populations civiles françaises, toute l'horreur de la Shoah. Pour les déportés, les modes de retour peuvent être très longs et sinuieux. Extrait du fonds départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVg), ce document démontre la solidarité nationale qui se met en place avant même la fin de la guerre. D'un format de 14,5 x 9,5 cm, il n'est bien entendu pas destiné à être positionné sur une enveloppe et n'a aucune valeur d'affranchissement postal mais doit soutenir le projet caritatif de préparation du retour de toutes les personnes envoyées en Allemagne. Des livrets comme le *Guide du rapatrié à l'usage du déporté politique* ou le *Guide interprofessionnel du prisonnier de guerre* sont également imprimés et distribués dans toute la France et permettent de localiser les maisons du prisonnier et connaître les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Ce billet reprend le dessin de l'affiche de Raymond Gid (1905-2000), célèbre illustrateur, représentant une croix faite de barbelés et jouant donc sur une double symbolique : celle des camps, avec les fils de fer barbelé et celle de la Résistance, avec la croix de Lorraine. Au loin, on aperçoit une silhouette d'homme qui s'approche et, dans le ciel, une touche de bleu et au bas de l'affiche les dates de couleur rouge reprennent les couleurs du drapeau de la France. Vendu 50 francs (11,64 euros en valeur actuelle) et sans doute accompagné d'un reçu, ce document illustre l'absence et l'incertitude du retour de tous les prisonniers, déportés, requis du STO ou travailleurs forcés en Allemagne ainsi que la solidarité mise en place pour faciliter leur réinsertion. En 1946, certaines familles, notamment de déportés juifs, ignorent encore le sort réservé à leurs proches. Beaucoup ne reviendront jamais : l'absence est l'un des tourments familiaux et sociétaux en France après la Libération.

Document 19 – Billet caritatif pour la « Semaine de l'absent », 1944. Archives départementales de l'Hérault, 13 W 131.



## Fiche 13 – « La campagne nationale du Retour »

**Document 20 – Article de presse reprenant l'allocution radiodiffusée de Jacques Bounin, le commissaire de la République en Languedoc et Roussillon, à l'occasion de l'ouverture de la « Campagne nationale du Retour » en faveur des prisonniers, déportés et travailleurs rapatriés d'Allemagne, *La Voix de la Patrie*, 30 mai 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.**

À la fin du mois de mai 1945, Jacques Bounin, alors commissaire de la République à Montpellier, lance la « Campagne officielle du Retour » en faveur des « prisonniers, déportés et travailleurs rapatriés d'Allemagne ». Il s'adresse à la population du Languedoc et du Roussillon dans une allocution à la radio. Les deux principaux quotidiens (*Midi Libre* et *La Voix de la Patrie*) reprennent l'intégralité du texte pour sensibiliser un large public. Entre les différentes catégories de victimes, citées par Jacques Bounin, existent des différences marquées. Privés de liberté ou encore ne mangeant pas à leur faim, les prisonniers n'ont pas enduré les mêmes souffrances que les déportés. En ce mois de mai, la France commence à peine à découvrir la réalité de la barbarie nazie avec les premiers témoignages des rescapés des centres de mise à mort à grande échelle établis dans l'Europe occupée.

Tous les survivants présentent des problèmes majeurs de santé. L'État sollicite alors la population en lançant une campagne d'affichage dans l'espace public et en mobilisant les organes de presse. Il propose principalement la souscription de « Bons du retour » et la création de maisons de repos spécifiques. Les pouvoirs publics s'appuient sur la Croix-Rouge pour épauler ces personnes en situation de vulnérabilité.

La libération du territoire n'est pas si lointaine. L'épuration a laissé des traces. Les communautés villageoises et les familles se sont divisées. L'administration est désorganisée. Dans ce contexte, beaucoup de déportés se heurtent à des formes d'incompréhension ou d'indifférence. Le réapprentissage de la vie quotidienne sera vécu comme une épreuve supplémentaire.

Document 20 – Article de presse reprenant l'allocution radiodiffusée de Jacques Bounin, le commissaire de la République en Languedoc et Roussillon, à l'occasion de l'ouverture de la « Campagne nationale du Retour » en faveur des prisonniers, déportés et travailleurs rapatriés d'Allemagne, *La Voix de la Patrie*, 30 mai 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.

# La Campagne Nationale du Retour

## Donner le meilleur de nous-mêmes à ceux qui ont bien mérité de la Patrie

demande M. Jacques Bounin

*A l'occasion de l'ouverture de la « Campagne Nationale du Retour » en faveur des prisonniers, déportés et travailleurs rapatriés d'Allemagne, M. Jacques Bounin, Commissaire de la République, a prononcé, lundi soir, l'allocution radiodiffusée suivante :*

La victoire des armées alliées a délivré nos prisonniers et nos déportés. Nous pouvons espérer, maintenant, voir s'achever leur retour dans les trois prochains mois.

Nous fêterons bientôt le retour du millionième d'entre eux.

La nation, qui les a tant attendus, doit se mobiliser tout entière pour le retour à la vie de ceux qui ont souffert de si longues années dans l'exil ou dans les bagnes hitlériens.

Jouvre ce soir la Campagne nationale du Retour.

Cette campagne joint aux efforts de la Croix-Rouge Française et de l'Entraide Française, dont nous ne louerons jamais assez le dévouement, ceux des comités nationaux d'accueil.

La Croix-Rouge Française fut la première à s'occuper des prisonniers et elle est actuellement présente auprès d'eux en Allemagne. Elle organise les hôpitaux et les santeoria dont, malheureusement, la nécessité se fait sentir.

L'Entraide Française, qui n'a cessé de s'occuper des familles de prisonniers et déportés, leur apporte son entier concours au moment même où elle lance sa « Croisade de l'air pur » en faveur de tous les enfants de nos grandes villes.

Le Comité national et les comités d'accueil groupent les représentants des fédérations de rapatriés et se sont donné comme mission l'accueil immédiat des rapatriés, leur réintégration dans la vie nationale, l'organisation des maisons de convalescence et de repos en leur faveur.

Vous participerez à cette campagne, soit en souscrivant des bons du Retour, soit en parfairent ces maisons de repos et notre région, surtout riche en produits de la vigne, aura à cœur d'apporter ces produits à : maisons de repos de notre région et de toute la France également.

## en Haute-Savoie

### Arrestation du secrétaire de Déat

RETOURNE EN FRANCE  
 EN CATAMINI

~~~~~

Angoulême. — Le secrétaire particulier et ami intime de Déat, Jean Jeannot, qui avait suivi son maître

## Fiche 14 – L'appel à la solidarité nationale pour organiser le retour des prisonniers et déportés

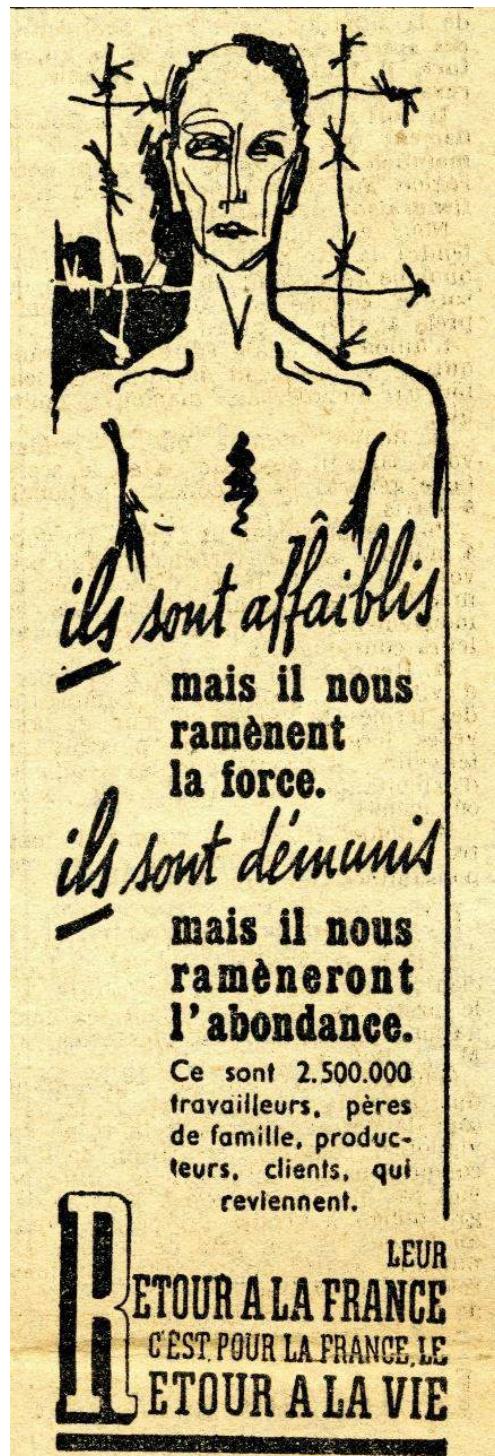
**Documents 21 et 22 – Dessins et textes de la « Campagne nationale du Retour », *La Voix de la Patrie*, 29 et 30 mai 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.**

En 1945, la libération des camps nazis par les armées alliées révèle l'ampleur des crimes commis. Le nombre de déportés de France dans les camps de concentration ou d'extermination nazis est estimé à plus de 150 000. Parmi eux, on dénombre 76 000 Juifs, victimes des mesures de persécution, dont environ 11 400 enfants (2 000 de moins de 6 ans). L'immense majorité d'entre eux (environ 69 000) prend la direction du camp d'Auschwitz, situé au milieu d'une région de la Pologne annexée par le Troisième Reich. Seulement 2 500 juifs survivent à la barbarie nazie. Les autres déportés sont des victimes de la répression qui touchent les opposants politiques au régime de Vichy engagé dans la voie de la collaboration avec Hitler. En réalité, la majorité des personnes rapatriées en France sont surtout des prisonniers de guerre, près de 900 000, et des travailleurs du STO, environ 500 000.

Pour gérer ce retour massif, le gouvernement crée le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, dirigé par Henri Frenay. Le discours officiel valorise principalement la figure du déporté résistant, une vision héroïsée qui occulte largement la spécificité du génocide des Juifs, touchant aussi des femmes, des enfants et des personnes âgées. Les rapatriements se font principalement en train, mais les conditions de retour varient beaucoup selon les camps. Les rescapés de Buchenwald rentrent plus vite, tandis que ceux de Dachau et Bergen-Belsen doivent attendre plusieurs jours à cause d'épidémies comme le typhus. En France, les survivants passent d'abord par des centres proches des frontières, puis les déportés sont envoyés vers des lieux spécialisés comme l'hôtel Lutetia à Paris, où s'effectuent examens médicaux, démarches administratives et recherches familiales.

Parallèlement, la France réorganise l'aide aux rapatriés. Le ministère coordonne les retours, l'Entr'Aide française soutient civils et militaires, et la Croix-Rouge française participe activement au rapatriement, aux soins et à la recherche des disparus. La coopération entre ces organisations fait l'objet de campagnes nationales destinées à lever des fonds pour aider les déportés, souvent totalement démunis (loterie, timbres, appels aux dons). La presse relaie les appels à la solidarité nationale (« La campagne nationale du Retour ») lancés par le gouvernement. La campagne de communication s'appuie sur des titres marquants (« Ils reviennent »), propose des dessins émouvants et des slogans forts : « Tendons-leur des mains fraternelles pour que leur retour à la France soit vraiment leur retour à la vie ». Dès leurs premiers pas sur le sol national, si certains survivants retrouvent des proches, d'autres ont tout perdu. Les Juifs ont été particulièrement touchés par la persécution. Leurs familles ont souvent été exterminées et leurs biens spoliés. Dans l'ensemble, le retour à une vie normale est difficile pour tous les déportés. Les rescapés portent des traumatismes psychologiques profonds, se sentent en décalage avec la société et doivent faire le deuil d'un monde détruit par la guerre.

Documents 21 et 22 – Dessins et textes de la « Campagne nationale du Retour », *La Voix de la Patrie*, 29 et 30 mai 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.



## Fiche 15 – Les témoignages des survivants des camps

**Document 23 – « Les atrocités nazies. Le martyre des Françaises détenues au camp de Birkenau », *Midi Libre*, 15 mars 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 989.**

**Document 24 – Annonce d'une conférence au théâtre municipal de Montpellier organisée par la Fédération des internes et déportés politiques, *La Voix de la Patrie*, 23 juin 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.**

**Document 25 – Annonce d'une exposition photographique à Montpellier sur les crimes et atrocités nazis, *La Voix de la Patrie*, 9 juillet 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.**

La presse se fait très tôt l'écho des témoignages de déportés. Ainsi, dans le *Midi Libre* du 15 mars 1945, des Françaises, libérées par l'Armée rouge et se trouvant au Caire à bord d'un navire vers Marseille, témoignent des conditions de vie dans les camps et décrivent avec précision le système concentrationnaire nazi.

Dès le mois d'avril, le journal national *Libération* fait sa une avec des photographies de déportés. Des images de camps sont également diffusées aux Actualités et une brochure intitulée *Les camps d'extermination allemands, Auschwitz et Birkenau*, rédigée par deux évadés du camp en avril 1944 est publiée.

Alors que la France découvre avec stupeur ces témoignages, le récit se fait aussi de manière directe. Au théâtre municipal de Montpellier, une conférence sur les « bagnes nazis » est donnée le 23 juin 1945 par Jacques Lafont, Vincent Badie, Antonin Balmès et Mademoiselle Chauvet. Déportés politiques pour faits de résistance, ils apportent un éclairage sur les mois passés dans les camps de Buchenwald, Ravensbrück, Neuengamme et Dachau. Vincent Badie avait par ailleurs été interviewé par Radio France la même année alors qu'il se trouvait encore au camp de Dachau, tout juste libéré.

Le témoignage est difficile pour ces anciens déportés, tant l'horreur semble impossible à partager. Pourtant, ils sont nombreux à raconter ce qu'ils ont vécu. C'est le cas de l'abbé Parguel, déporté pour faits de résistance, qui n'aura de cesse, jusqu'à son décès en 1960, de témoigner de son parcours, par des conférences et la publication de son ouvrage *De mon presbytère aux bagnes nazis* en 1946.

La diffusion de cette réalité s'effectue aussi par des expositions de photographies comme celle organisée en juillet 1945 à Montpellier, dans les locaux de la direction régionale de l'Information, « que tous nos concitoyens se doivent de visiter, pour conserver ancrée à jamais dans leur esprit la vision atroce des cruautés nazies et pour n'oublier jamais ».

Document 23 – « Les atrocités nazies. Le martyre des Françaises détenues au camp de Birkenau », *Midi Libre*, 15 mars 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 989.

Document 24 – Annonce d'une conférence au théâtre municipal de Montpellier organisée par la Fédération des internes et déportés politiques, *La Voix de la Patrie*, 23 juin 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.

Document 25 – Annonce d'une exposition photographique à Montpellier sur les crimes et atrocités nazis, *La Voix de la Patrie*, 9 juillet 1945. Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.

**LES ATROCITES NAZIES**

## Le martyre des Françaises détenues au camp de Birenaus

Le Caire, 14 mars. — A bord d'un navire rapatriant des prisonniers et déportés libérés par l'armée rouge, se trouvent des Françaises qui reviennent de l'enfer de Birenaus près d'Auschwitz, en Haute-Silésie.

Crâne rasé, pieds nus, les malheureuses déportées devaient défiler en chantant pour partir au travail.

Leur travail consistait à détourner les rivières de leur lit, à casser des pierres et à niveler les routes ; elles vivaient dans une saleté indescriptible. Le typhus faisait des ravages et la mortalité dans ce camp de huit mille femmes, sans cesse alimenté par de nouveaux convois, s'élevait à 900 par mois.

Quand les Allemands emmenaient une des victimes sur une dénonciation de collaborationniste, elle fut arrachée à son bébé âgé de 15 mois et à son fils âgé de 12 ans. Son bras gauche est marqué d'un tatouage bleu. Lettres et chiffres représentent son matricule de détention. « J'espère, dit-elle, que ceux qui verront mon bras comprendront qu'il y a certaines choses que l'on ne pourra plus dire devant moi. Je sors du camp de Birenaus, près d'Auschwitz.

**FOUR CRÉMATOIRE**

« J'ai vécu deux ans avec jour et nuit dans les narines une odeur de chair brûlée émanant du four crématoire voisin. »

Tous les trois mois, le camp entier était soumis « à une sélection ». Au cours de cet examen, toutes les femmes jugées trop faibles ou présentant le moindre signe d'infection, étaient mises à part et passaient au four crématoire le soir même.

(TIRE LA SUITE PAGE 2)

**Le martyre des Françaises dans les bagnes allemands**

• (Suite de la première page)

### CORVÉES MACABRES

C'étaient encore les détenues qui faisaient office de dentiste. Elles devaient ouvrir la bouche à des mortes pour arracher les dents en or. Retirées du four crématoire, les cendres grasses étaient répandues dans les champs de la région pour les fertiliser. Elles laissaient même un dépôt de graisse sur le bord de tous les ruisseaux.

« Je veux revenir en Allemagne, dit une ex-détenue, car on ne pourra jamais rendre la justice qu'il faut rendre si nous ne sommes pas là pour déigner les bourreaux. »

FÉDÉRATION DES INTERNES ET DÉPORTÉS POLITIQUES

09 soir, à 20 h. 30  
AU THÉÂTRE

Conférence sur les bagnes nazis

Prendront la parole :

Jacques Lafont, retour de Buchenwald.

Mme Chauvet, rapatriée de Rügensbruck.

Dr Balmes, déporté à Neuengamme et

Vincent Badie, déporté à Dachau

Entrée Libre

Des places seront réservées aux déportés politiques et à leurs familles. Retirer les cartes dans la journée au siège, 4, rue de la République.

**L'exposition des crimes et atrocités nazis**

Samedi, à 11 h., a eu lieu l'inauguration de l'exposition des crimes et atrocités allemands, qui se tient dans les locaux de la Direction Régionale de l'Information, 16, place de la Comédie. M. Knaff présente à M. Jacques Bouzin, commissaire de la République, et à de nombreuses personnalités les photos lentes.

Exposition du plus haut intérêt mettant en relief le sadisme criminel des Allemands et que tous nos concitoyens se doivent de visiter, pour conserver ancrée à jamais dans leur esprit la vision atroce des cruautés nazies, et pour n'oublier jamais.

## Fiche 16 – Fernande Veyrin-Stern, une épouse éplorée

**Document 26 – Lettre de Fernande Stern au préfet de l'Hérault afin d'obtenir des nouvelles de son mari arrêté en mars 1944, 4 mai 1946. Archives départementales de l'Hérault, 761 W 15.**

Le docteur William Stern, originaire de Roumanie, obtient la naturalisation française en 1908. Il se marie avec Fernande Veyrin. Trois enfants naissent de cette union. Au moment de l'exode, la famille Stern quitte la Meurthe-et-Moselle et se réfugie à Montpellier.

De confession catholique, William Stern est ancien interne des hôpitaux de Paris et membre associé de l'Académie de chirurgie. Médecin reconnu, il peut aussi se prévaloir d'un brillant parcours militaire : ancien combattant de la Grande Guerre, cité à l'Ordre de l'armée, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire... De tels titres de gloire ne le protègent pas des lois antisémites édictées par le régime de Vichy. Il les subit car ses grands-parents sont d'origine juive.

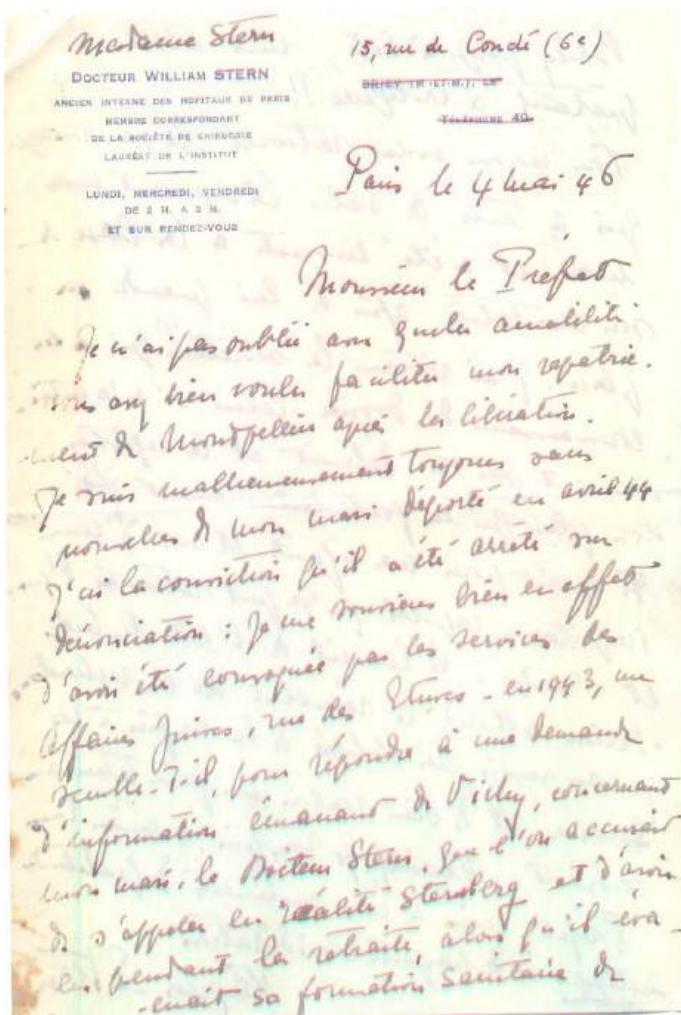
Dans un premier temps, William Stern bénéficie en février 1941 d'une autorisation provisoire d'exercer la médecine. Remuant ciel et terre, il voit sa situation professionnelle se consolider grâce à un arrêté signé le 26 novembre 1942 par le secrétaire d'État à la Santé. Ce n'est qu'un bref répit.

Alors qu'il exerce à la clinique Galibert-Valette de Béziers, le chirurgien est arrêté le 19 mars 1944. Il se trouve alors dans un train entre Béziers et Montpellier. Fernande Stern, son épouse, soupçonne que cette arrestation a été opérée à la suite d'une dénonciation. En mai 1946, désespérée de n'avoir aucune nouvelle de son mari, elle s'adresse au préfet de l'Hérault en espérant obtenir des renseignements précis sur les circonstances de son arrestation.

Déporté à Auschwitz, Buchenwald puis Neuengamme, elle apprendra plus tard que William Stern a été l'une des nombreuses victimes de la barbarie nazie.

Des indices tendent également à montrer qu'il mettait ses talents de chirurgien au service de la Résistance héraultaise.

Document 26 – Lettre de Fernande Stern au préfet de l'Hérault afin d'obtenir des nouvelles de son mari arrêté en mars 1944, 4 mai 1946. Archives départementales de l'Hérault, 761 W 15.



Briey jusqu'à Sétif, une attitude  
justement à critiquer !!  
Pour ce qui est de mon retour à la France.  
Qui a tenté de saisir l'lement mon  
mari et a été l'arrêté à la place de  
mon arrestation après de lui prendre son  
place. J'ai retrouvé la secrétaire pris à la  
louraine de Josselin. Celui-ci n'a été  
bien sûr pas été détruit et la registre  
nous plus pris en tout certainement pas.  
Il serait pour les enfants et moi d'avenir  
important capital que l'on peut retrouver l'au-  
tore. Le Conseil de l'ordre des Docteurs  
de Paris attend le résultat de ce recherche.  
Je vous remercie de l'obligé de la confier à vos  
services et à bien vouloir me faire venir au  
bureau. Vichy, je vous suis, bien sûr  
Prefet, avec à mes sentiments de gratitude  
Anticipé et de parfait bon dévouement  
Keyrin - Stern

## **Fiche 17 – La question des dommages de guerre soulevée dès la Libération**

**Document 27 - Extraits d'une lettre présentant les missions du comité régional d'entraide aux Israélites de France, 14 octobre 1944. Archives départementales de l'Hérault, 999 W 123.**

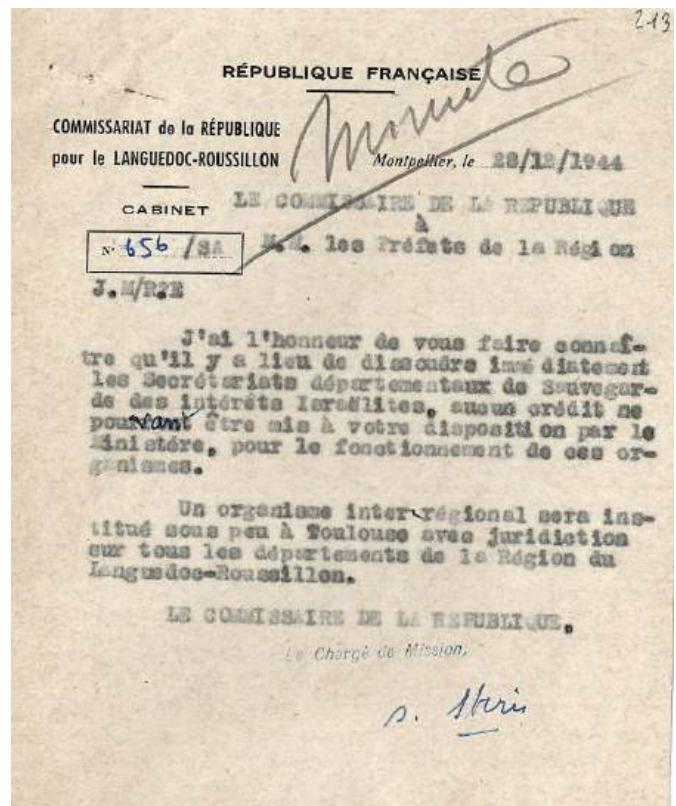
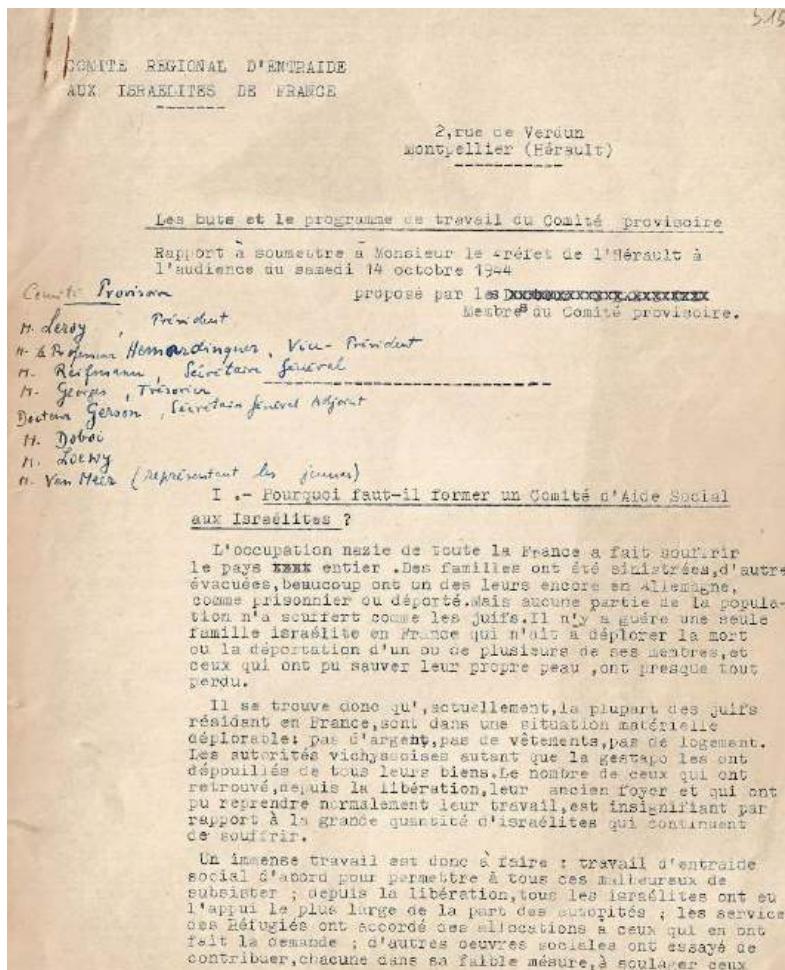
**Document 28 - Lettre du commissaire de la République pour le Languedoc-Roussillon aux préfets départementaux stipulant la dissolution des secrétariats départementaux de sauvegarde des intérêts israélites, 28 décembre 1944. Archives départementales de l'Hérault, 999 W 123.**

En Allemagne, le vol des biens juifs s'organise à grande échelle dès l'arrivée des nazis au pouvoir en 1933. En France, un tel processus repose sur deux ordonnances et une loi. Le 27 septembre 1940, une première ordonnance du régime de Vichy oblige la pose d'une affichette jaune sur les magasins dits « juifs ». Prenant pour modèle la politique raciste du Reich, de sa propre initiative et sans pression aucune des Allemands, l'État français dirigé par le maréchal Pétain promulgue en octobre 1940 un décret sur le statut des Juifs. La loi exclut les Français identifiés comme Juifs de la plupart des fonctions publiques et de nombreuses professions. Le 7 octobre, une autre loi abolit le décret Crémieux du 24 octobre 1870, qui avait accordé la nationalité française aux Juifs d'Algérie. Ceux-ci redeviennent dès lors des sujets ou des citoyens de seconde zone. Le 18 octobre 1940, une autre ordonnance présente une définition des entreprises dites « juives », en exigeant leur recensement et le placement à leur tête d'un administrateur provisoire. Il faut attendre la loi du 22 juillet 1941 pour que ce vol administré s'étende dans les deux zones. Parmi les Juifs spoliés, certains ont été également arrêtés et déportés dans les camps nazis.

Dès la Libération, une loi pose le principe de la réparation des dommages causés par les faits de guerre. Ces mesures s'adressent aussi aux victimes des lois antisémites. Des comités régionaux d'entraide aux Israélites de France se développent dès l'automne 1944 pour les aider à survivre, regrouper les familles dispersées, s'occuper des enfants orphelins ou de ceux dont les parents sont toujours déportés. Jacques Bounin, le commissaire de la République du Languedoc-Roussillon, crée un service à la préfecture chargé d'indemniser les victimes de spoliation. Cependant dès le mois de décembre 1944, les autorités décident de dissoudre les secrétariats départementaux de sauvegarde des intérêts israélites. Le motif invoqué est le suivant : « aucun crédit ne pouvant être mis à votre disposition par le ministère ». En 1945, une nouvelle forme d'organisation se met en place avec la commission départementale d'évaluation des réquisitions immobilières au sein du Service liquidateur des dépenses d'Occupation, géré au niveau préfectoral, qui bénéficie de crédits importants pour indemniser les victimes des spoliations. Toutefois, les mesures de réparation prévues alors restent très incomplètes. La période de la Libération laisse en héritage une dette de réparation qu'il était impératif de reconnaître. Il faut attendre la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour que la République française officialise le processus de réparation. Le 16 juillet 1995, à l'occasion des cérémonies commémorant le 53<sup>e</sup> anniversaire de la rafle du Vel d'hiv, le président de la République Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans la déportation et l'extermination de juifs durant la Seconde Guerre mondiale. À la suite de ce discours, la mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, appelée mission Matteoli du nom de son président, est créée le 25 mars 1997. Elle permet de faire un bilan précis sur la confiscation des biens juifs, acquis par la fraude, la violence et le vol. Après deux ans de travaux de la mission Matteoli, l'État instaure une commission d'indemnisation des victimes de spoliations qui demeure une contribution précieuse pour réparer le préjudice subi par les Juifs en France.

**Document 27 - Extraits d'une lettre présentant les missions du comité régional d'entraide aux Israélites de France, 14 octobre 1944. Archives départementales de l'Hérault, 999 W 123.**

**Document 28 - Lettre du commissaire de la République pour le Languedoc-Roussillon aux préfets départementaux stipulant la dissolution des secrétariats départementaux de sauvegarde des intérêts israélites, 28 décembre 1944. Archives départementales de l'Hérault, 999 W 123.**



L'occupation nazie de toute la France a fait souffrir le pays entier. Des familles ont été sinistrées, d'autres évacuées, beaucoup ont un des leurs encore en Allemagne, comme prisonnier ou déporté. Mais aucune partie de la population n'a souffert comme les juifs. Il n'y a guère une seule famille israélite en France qui n'ait à déplorer la mort ou la déportation d'un ou de plusieurs de ses membres, et ceux qui ont pu sauver leur propre peau, ont presque tout perdu.

### 7<sup>o</sup>. Sauvegarde des Biens et Magazins juifs .

A Montpellier, le Comité n'aura pas à s'en occuper, un service préfectoral spécial fonctionnant déjà qui remplit sa tâche à la satisfaction de tous.

## Fiche 18 – Les procès des bourreaux et des dignitaires nazis

**Document 29 - « La peine de mort pour les chefs nazis », *La Voix de la Patrie*, 2 février 1946.**  
Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.

**Document 30 - Photographie du bourreau du camp de Belsen, Joseph Kramer, gardé par un soldat allié au moment de la libération du camp, 1945, fonds d'archives privées du colonel André Pavelet.**  
Archives départementales de l'Hérault, 173 J 10.

Le procès de Nuremberg s'est déroulé du 20 novembre 1945 au 1<sup>er</sup> octobre 1946. Les plus hauts dignitaires nazis sont alors jugés par un tribunal international pour quatre chefs d'accusation : complot, crime contre la paix, crimes de guerre et crime contre l'humanité (terme nouveau qui est parfois nommé dans la presse « crime de guerre contre la condition humaine »). L'objectif est de punir les responsables de la guerre et non du génocide. Si les camps et l'univers concentrationnaires sont abordés, c'est avant tout pour démontrer la violence d'un pays et d'un agresseur. Les audiences se déroulent devant la presse internationale ce qui permet aux journaux du monde entier de relayer des images et des échanges tout au long du procès qui dure presque un an. Dans ce document, on voit une partie du banc des accusés dont Goering et Hess écoutant les accusateurs français décrire les actions de l'Allemagne nazie spécialement vis-à-vis de la France en mettant en doute la capacité des accusés à comprendre la gravité de leurs actions. On perçoit dans le texte les paroles fortes et empruntes d'émotions des accusateurs et de l'autre une image de détachement et d'inexpressivité des accusés.

La photographie de l'article met en avant deux accusés Rudolf Hess et Herman Goering. Tous deux sont des proches d'Hitler et des figures du parti nazi. Goering, ministre de l'Aviation du III<sup>e</sup> Reich a longtemps été considéré comme le successeur désigné d'Hitler avant d'être désavoué au moment de la défaite. Rudolf Hess n'a jamais eu de rôle dans le gouvernement autre que ministre sans portefeuille. Il a participé à l'ascension du régime nazi et à la rédaction des lois antisémites, mais ne fait pas partie de la tête pensante du régime. Il sera condamné à la prison à vie tandis que Goering échappe à sa condamnation à mort par pendaison en se suicidant dans sa cellule.

Le camp de Bergen Belsen est situé au nord de l'Allemagne dans l'État de Basse Saxe. C'était un camp de concentration regroupant notamment des prisonniers de guerre français ou soviétiques et des « déportés raciaux » non allemands dont l'une des plus connue aujourd'hui est Anne Frank. Les conditions dans le camp sont terribles. Les épidémies de typhus et la dureté des traitements infligés aux prisonniers causent la mort de 70 000 personnes. Le procès de Belsen se tient à Lunebourg à quelques kilomètres du camp. La couverture médiatique du procès permet de faire connaître au monde entier la dureté des traitements décrits par les rescapés eux-mêmes. La cruauté de Josef Kramer lui a valu le surnom de « la Bête de Belsen ». Il a participé tout au long de la guerre à la gestion et au commandement des camps de Sachsenhausen, Mauthausen, Auschwitz et Natzweiler. Il est nommé commandant du camp de Belsen à partir de décembre 1944. L'arrivée de nombreux prisonniers venant d'autres camps provoque la perte de nombreuses vies par la famine et le typhus. Josef Kramer participe aux asphyxies dans les chambres à gaz et aux expérimentations médicales du docteur Hirt. Il est arrêté à la libération du camp en avril 1945. On le voit ici fer aux pieds lors de sa visite du camp encadré par la *British Army*. Il est jugé pour crime de guerre et condamné à mort par pendaison lors du procès de Belsen en novembre 1945. Il est exécuté en décembre de cette même année.

Document 29 - « La peine de mort pour les chefs nazis », *La Voix de la Patrie*, 2 février 1946.  
 Archives départementales de l'Hérault, PAR 894.

Document 30 - Photographie du bourreau du camp de Belsen, Joseph Kramer, gardé par un soldat allié au moment de la libération du camp, 1945, fonds d'archives privées du colonel André Pavelet.  
 Archives départementales de l'Hérault, 173 J 10.

A Nuremberg l'accusateur français réclame

## LA PEINE DE MORT pour les chefs nazis

Nuremberg. — M. Dubost a terminé son brillant exposé sur les atrocités allemandes. Et le magistrat de requérir la peine capitale pour les dirigeants d'une nation qui, en la faisant

tout l'auditoire, frappé par de telles paroles. Son collègue, M. Edgar Faure, lui succède à la barre de l'accusation. Il va traiter le sujet des « crimes de guerre contre la condition humaine ».



Dans le box des accusés à Nuremberg, les grands criminels n'ont pas perdu le sourire ! Les pathétiques dépositions des martyrs de la bestialité nazie ne font pas rougir les maîtres du Grand Reich. Ils n'éprouvent ni honte, ni remords !... En ont-ils jamais éprouvé ?

regresser de douze siècles de civilisation, » ont pratiqué à l'égard des autres nations inoffensives une politique de sanglante extermination générale. Alors, M. Dubost, se tournant vers les grands criminels de guerre, immobiles et silencieux à leurs bancs, leur jette avec flamme, à la face : « Race de vîpres, Comment pourrez-vous dire de bonnes paroles, alors que vous êtes mauvais ! »

M. Dubost regagne sa place dans l'impressionnant silence de



## Fiche 19 – 1948 : un tournant juridique à l'échelle internationale

**Document 31 - Couverture du livre d'Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin et les droits de l'homme : le projet d'une génération*, Paris, Fayard, 2011. Archives départementales de l'Hérault, BIB 4754.**

**Document 32 - Lettre signée par René Cassin adressée à André Mailhol, président de la section départementale de l'Hérault de l'Association des Déportés, Internés et Familles de disparus, relative à la demande d'attestations sur l'honneur concernant Andrée Joly et son époux, 7 décembre 1953. Archives départementales de l'Hérault, 181 J 15.**

Si le sort des Juifs a été évoqué lors du procès de Nuremberg, la politique d'assassinat systématique dont ils ont été la cible n'a pas été définie par un terme spécifique. En effet, Raphael Lemkin, juriste américain d'origine polonaise, qui a publié en 1944 son ouvrage *Axis Rule in Occupied Europe* dans lequel le terme de génocide apparaît pour la première fois, échoue à le faire figurer dans le jugement prononcé le 1<sup>er</sup> octobre 1946. Celui-ci ne mentionne que les crimes contre la paix, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité du fait de l'opposition d'autres juristes comme Hersch Lauterpacht qui mettent en avant le concept de crime contre l'humanité. Il lui faudra donc attendre décembre 1946, pour que l'Assemblée générale de l'ONU adopte la résolution 96, qui affirme que le génocide « nie le droit à l'existence de groupes humains entiers » et qu'il est « un crime au regard du droit international », puis le 9 décembre 1948 pour l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

### 1. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide des Nations unies

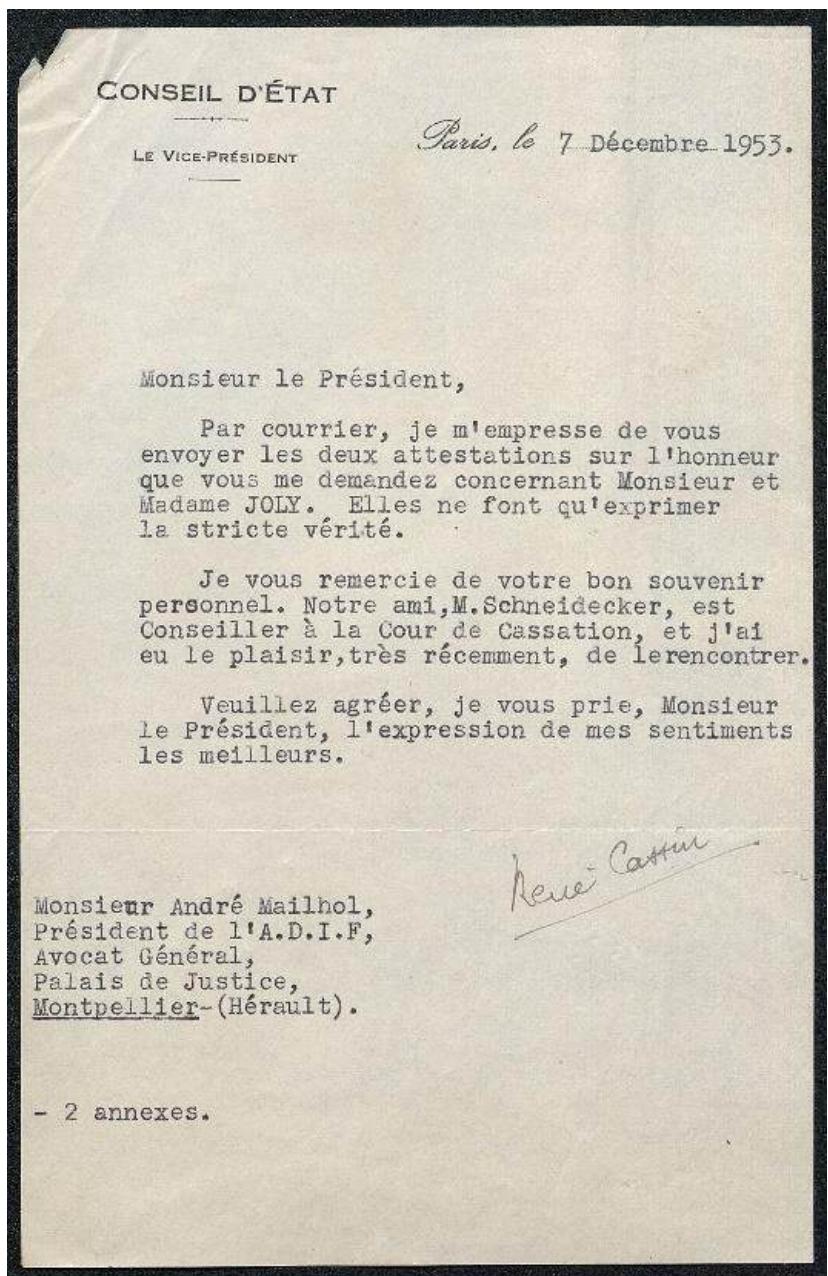
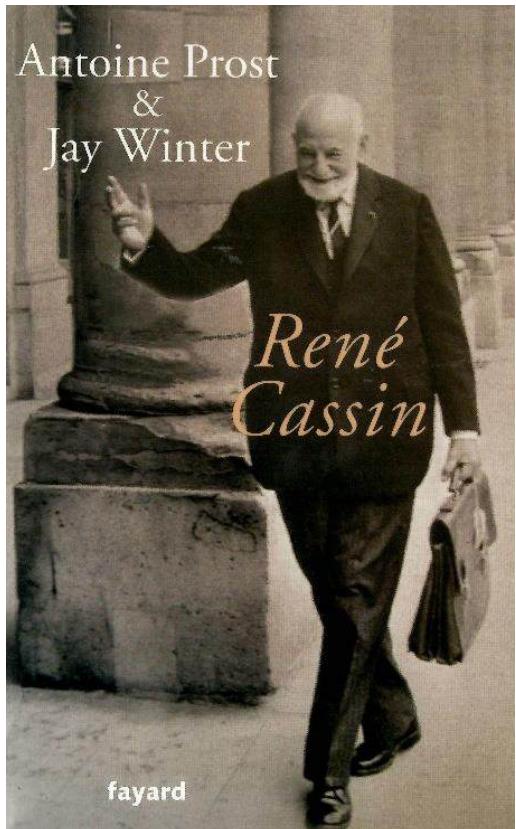
La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide est le premier traité relatif aux droits de l'Homme adopté par l'Assemblée générale des Nations unies. Les 19 articles du texte donnent la première définition juridique internationale du terme « génocide ». L'introduction du crime de génocide dans le droit international marque une rupture fondamentale dans la manière de penser la responsabilité des États et des individus. Le terme « génocide », créé en 1944 par le juriste Raphael Lemkin, vise à désigner la destruction intentionnelle d'un groupe en tant que tel. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ampleur des crimes nazis rend nécessaire la reconnaissance juridique de cette notion. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide est donc le premier texte international à définir ce crime et à en faire une infraction autonome. Le texte stipule que les États ayant adhéré à la convention ou l'ayant ratifiée ont le devoir de prévenir et punir le crime de génocide en temps de guerre comme en temps de paix. Elle érige également la responsabilité pénale individuelle, ouvrant la voie aux tribunaux internationaux.

### 2. La Déclaration universelle des droits de l'homme

Adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue le premier texte international affirmant des droits fondamentaux pour tous les êtres humains. Élaborée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle vise à prévenir le retour des barbaries en posant des principes universels de dignité, de liberté et d'égalité. Le juriste français René Cassin, souvent qualifié de « père » de la Déclaration, joue un rôle central dans sa rédaction et dans la structuration de ses 30 articles. Le texte proclame des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, accessibles à chacun sans distinction. Il affirme notamment la liberté d'expression, le droit à un procès équitable, à l'éducation ou encore à un niveau de vie suffisant. Bien que non contraignante, la Déclaration est devenue une référence majeure pour le droit international. Elle inspire de nombreux traités, constitutions et jurisprudences. Par son caractère universel, elle demeure un pilier essentiel de la protection des droits humains.

**Document 31 – Couverture du livre d'Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin et les droits de l'homme : le projet d'une génération*, Paris, Fayard, 2011. Archives départementales de l'Hérault, BIB 4754.**

**Document 32 – Lettre signée par René Cassin adressée à André Mailhol, président de la section départementale de l'Hérault de l'Association des Déportés, Internés et Familles de disparus, relative à la demande d'attestations sur l'honneur concernant Andrée Joly et son époux, 7 décembre 1953. Archives départementales de l'Hérault, 181 J 15.**



## **Fiche 20 – Le travail pionnier de Gérard Bouladou (1923-1988), le correspondant départemental dans l'Hérault du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale**

**Document 33 - Extrait d'une lettre d'Henri Michel, secrétaire général du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, expliquant à Gérard Bouladou qu'il devient le correspondant dans l'Hérault de cet organisme interministériel, 18 mars 1959. Archives départementales de l'Hérault, 91 J 2.**

**Document 34 - « Carte des Israélites étrangers à ramasser » dans l'Hérault le 26 août 1942, élaborée par Gérard Bouladou [1960-1970]. Archives départementales de l'Hérault, 91 J 10.**

---

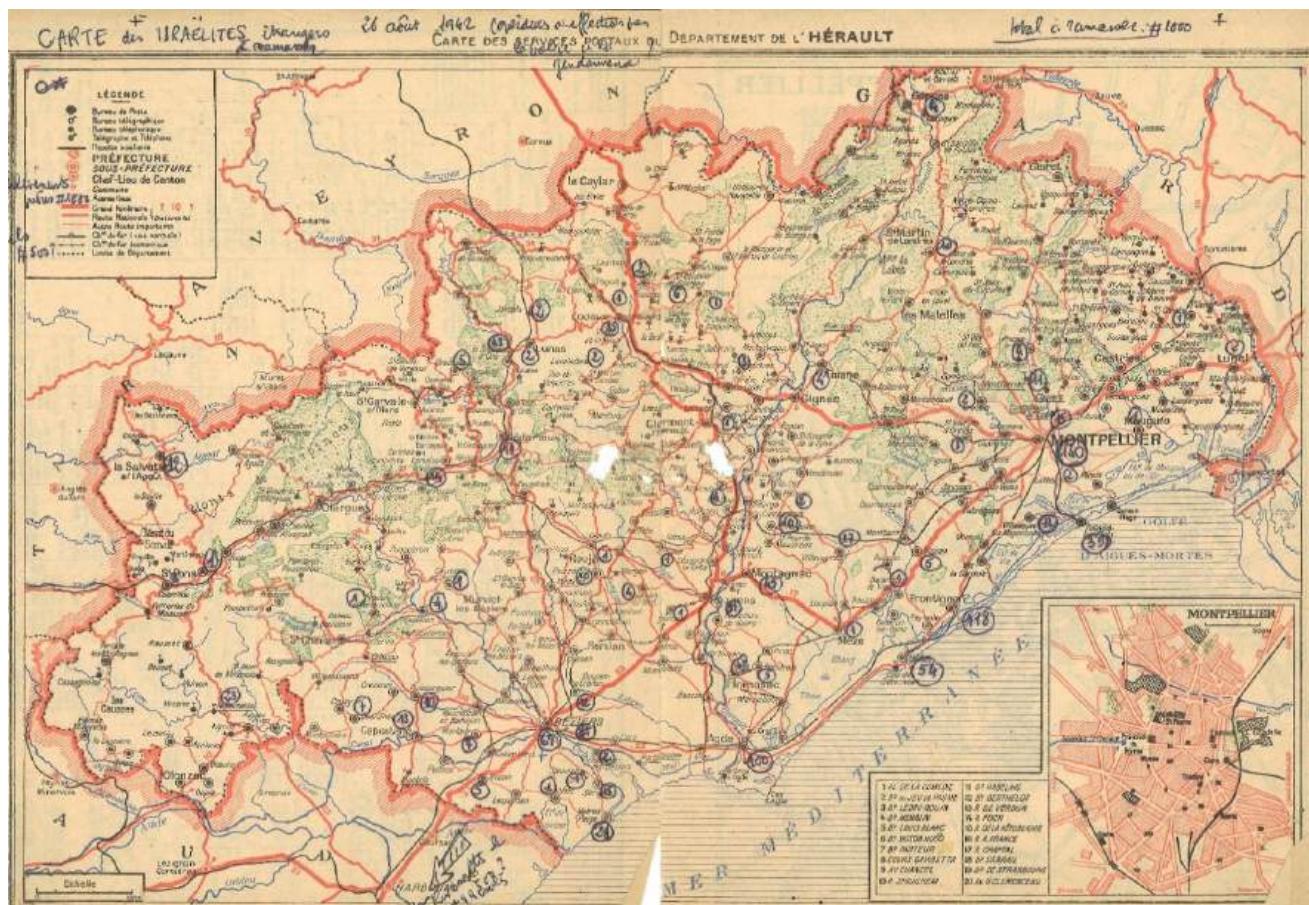
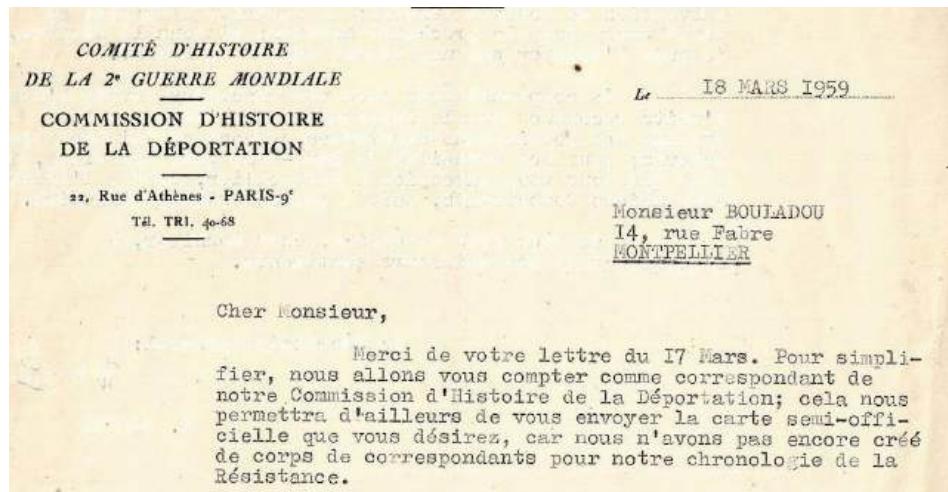
Gérard Bouladou (1923-1988) naît à Montpellier en 1923 où il accomplit ses études. Il s'engage dans la Résistance et, arrêté en août 1944, ne doit la vie qu'à son évasion. Après la guerre, en 1945, il soutient à Montpellier un diplôme d'études supérieures de géographie et devient professeur d'histoire-géographie, d'abord au Maroc, puis dès 1954 dans l'Hérault (à Paulhan, Sète puis Montpellier au Lycée Joffre où il termine sa carrière en 1983). À son retour en métropole en 1954, constatant que ses élèves sont relativement ignorants du passé proche de la Résistance et des événements de la Seconde Guerre mondiale, il se lance dans une collecte de témoignages auprès des acteurs locaux de cette période.

Gérard Bouladou est nommé en 1959 correspondant départemental du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale pour l'Hérault. Il le reste jusqu'en 1976. Ce comité est né en décembre 1951 de la fusion de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et du Comité d'histoire de la guerre, créés respectivement en octobre 1944 et en juin 1945 pour préserver la mémoire des témoins du conflit. Rattaché à la Présidence du Conseil et doté d'un important réseau de correspondants en province, ce nouvel organisme, animé par l'historien et résistant Henri Michel, est principalement chargé de susciter des témoignages sur divers aspects de la Résistance et de l'occupation, tout en coordonnant des enquêtes et des publications sur la Seconde Guerre mondiale. Le Comité est dissous en 1980 et remplacé par l'Institut d'Histoire du Temps présent (IHTP).

Dans le cadre des travaux du comité, Gérard Bouladou a accès dans l'Hérault à des archives publiques qui ne sont pas encore communicables ainsi qu'à des fonds privés spécialisés. Il est le premier chercheur à travailler sur les rafles d'août 1942 en proposant une « carte des israélites étrangers à ramasser ». Le correspondant du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale élabore dans un second temps une « Carte des internés, déportés, fusillés, victimes civiles, carte de la souffrance ». Au fil des années, il approfondit ses recherches et rédige deux thèses : une sur la Résistance dans l'Hérault, et une seconde sur les maquis du Massif central méridional. Gérard Bouladou est un pionnier. Il a contribué ainsi à la sauvegarde d'une mémoire qui demeure précieuse aujourd'hui pour les chercheurs.

Document 33 - Extrait d'une lettre d'Henri Michel, secrétaire général du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, expliquant à Gérard Bouladou qu'il devient le correspondant dans l'Hérault de cet organisme interministériel, 18 mars 1959. Archives départementales de l'Hérault, 91 J 2.

Document 34 - « Carte des Israélites étrangers à ramasser » dans l'Hérault le 26 août 1942, élaborée par Gérard Bouladou [1960-1970]. Archives départementales de l'Hérault, 91 J 10.



# POUR PARTICIPER

## Rendez-vous sur [pierresvives.hérault.fr](http://pierresvives.hérault.fr)

Rubrique : Les Archives > Découvrir et apprendre > Offre éducative > Ressources pédagogiques

## CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'HÉRAULT

#### Domaine départemental Pierresvives

907, rue du Professeur-Blayac  
34080 Montpellier  
04 67 67 37 00

Ouvert du mardi au vendredi : 10h-17h30  
Accueil des groupes d'élèves sur rendez-vous.

**Contact : Philippe Secondy**  
04 67 67 37 68 | [psecondy@herault.fr](mailto:psecondy@herault.fr)

**Accès :**  
Tramway ligne 3 Direction Juvignac : arrêt Hôtel du département  
Bus n°19 Direction Pierre de Coubertin : arrêt Lycée Léonard de Vinci  
Ou Tramway ligne 1 Direction Mossan : arrêt Halles de la Paillade

### RECTORAT DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER

31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
04 67 91 47 00

**Contact : Samia Djedoui**  
DV3E - Division Vie éducative des écoles  
et des établissements  
Animation éducative  
[samia.djedoui@ac-montpellier.fr](mailto:samia.djedoui@ac-montpellier.fr)

### MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION - CASTELNAU-LE-LEZ

1, place de la Liberté  
34170 Castelnau-le-Lez  
04 67 14 27 45 | [crhrd@cegetel.net](mailto:crhrd@cegetel.net)  
Arrêt tram ligne 2 : Charles de Gaulle

## Suivez-nous sur :

 [archives.hérault](https://www.facebook.com/archives.hérault) |  [pierresvives.hérault](https://www.instagram.com/pierresvives.hérault/)



#### Domaine départemental

#### Pierresvives

907, avenue du Professeur Blayac  
34080 Montpellier

[herault.fr](http://herault.fr)

     
 Appli Mon Hérault